

“ Veritas liberabit vos ”

La Revue

Antimaçonnique

SOMMAIRE

LA RÉDACTION. — Les idées et les faits.	1
HENRY BRONGNIART. — Institut Antimaçonnique de Paris.	8
DE FRVILLE. — La Franc-Maçonnerie au Parlement.	12
DE LAFONT DE SAVINES. — Revue critique des Revues juives	33
SCAR HAVARD. --- Les Milices temporelles de l'Église.	53
LAVIEN BRENIER. — Bibliographie antimaçonnique.	65
es Livres.	70

Voir dans ce numéro : le dessin de BRUNO

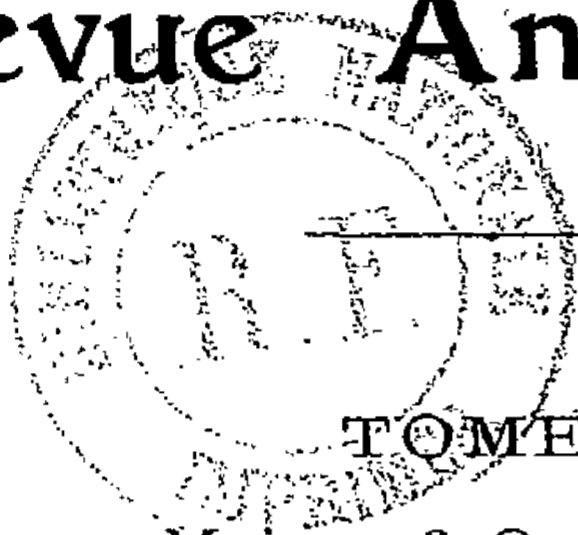
RÉDACTION & ADMINISTRATION : 66, Rue Bonaparte, PARIS (VI^e)

La Revue Antimaçonnique paraît le 15 de chaque mois.

L'Abonnement :
 France : 12 fr. ; Etranger : 13 fr. 50
 Le Numéro : 1 fr. 50

Les Abonnements partent du
 1^{er} Mai ou du 1^{er} Novembre de
 chaque année.

La Revue Antimaçonique



TOME VI

Mai 1913-Octobre 1913

70 H

7497

Supplément à la Revue Antimaçonique N° 7

La Revue

Antimagonnique



TOME SIXIÈME

Mai 1913 - Octobre 1913



RÉDACTION & ADMINISTRATION :

66, Rue Bonaparte

PARIS

DÉPÔT LÉGAL
VIENNE
N^o 14
Année 19

a **Revue** 
 **Antimagannique**

N^o 7 — Mai 1913

Rédaction et Administration:
66, rue Bonaparte — PARIS (VI^e)

Service de Librairie de la « Revue antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VI^e)

Les ouvrages énumérés ci-après sont en vente dans nos bureaux aux prix marqués. Toute personne justifiant de sa qualité d'abonné à la « Revue Antimaçonnique », de membre de la « Ligue Française Antimaçonnique », ou de ligueuse de la « Ligue Jeanne-d'Arc », aura droit à une réduction de 10 o/o sur les prix indiqués.

En outre, par suite d'une entente avec les principales maisons d'édition, notre service de Librairie pourra procurer à nos abonnés et ligueurs TOUTES LES NOUVEAUTÉS, romans, brochures ou même livres techniques, paraissant en Librairie, EN LES FAISANT BÉNÉFICIER SUR CES OUVRAGES DE LA MÊME RÉDUCTION DE 10 o/o. Pour jouir de cet avantage, nos abonnés et ligueurs n'auront qu'à adresser toutes leurs commandes de livres au

Service de Librairie de la « Revue Antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VI^e)

L'envoi leur sera fait dans le plus bref délai

- BARRUEL** : Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme (très rare). Cinq volumes grand in-8°. 35 »
- DESCHAMPS** : Les Sociétés secrètes et la Société (très rare). Trois forts volumes in-4°. 45 »
- Le Répertoire Maçonnique**, contenant les noms de 36.000 francs-maçons de France et des colonies. Un fort volume in-8°. 7 50
- COMMANDANT CUIGNET** : Souvenirs de l'Affaire Dreyfus (1^{re} série). Le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach. Un volume in-16 de 150 pages. » 75
- Mgr DELASSUS** : La Conjuración antichrétienne (ouvrage très recommandé, véritable somme des connaissances antimaçonniques). Trois forts vol. in-12. 10 »
- Abbé Emm. BARBIER** : Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise. Un volume in-8°. 3 50
- Nel ARIÈS** : Le Sillon et le mouvement démocratique. Un vol. in-12. 3 50
- Gustave BORD** : La Conspiration révolutionnaire de 1789. Un fort volume in-8° orné de plusieurs planches. 7 50
- Abbé VIAL** : Jeanne d'Arc et la Monarchie. Un fort volume in-8° de 580 pages, orné de nombreuses planches. 10 »
- Antoine BAUMANN** : Les méthodes d'action de la Franc-Maçonnerie (Brochure de propagande). » 25
- LOUIS HOSOTTE** : Histoire de la Troisième République (1870-1910). Ouvrage indispensable dans la bibliothèque de tout homme politique et de tout Comité d'opposition ; documentation très abondante sur tous les événements contemporains. Un fort volume in-8° de 850 pages, avec plusieurs tables. 7 »
- OSCAR HAVARD** : La Persécution et la Résistance (les Evêques et la Révolution, soulèvement de la Vendée. L'initiative populaire, la résistance et la guerre, Théologie et Résistance). Un volume in-12. 2 50
- PAUL FESCH** : Procès et Martyre de Jeanne d'Arc (seule traduction absolument complète du procès de la Pucelle, d'après les textes authentiques). Un fort volume in-12 de 550 pages. 4 »
- CHARLES FLEURY** : La République Juive (avec plusieurs chapitres consacrés à l'organisation secrète juive, notamment en Russie). Un fort volume in-12. 3 50
- G. DE CONTENSON** : L'Avenir du Patriotisme. (Ouvrage traitant des divers problèmes nationaux actuels, et notamment de la prépondérance politique du Midi, Malgré son infériorité en population et en richesse. Nombreuses statistiques.) Un volume in-12 3 50
- MARQUIS DE MOUSSAC** : Une Corporation d'autrefois encore vivante aujourd'hui : Les Bouchers de Limoges. Un volume in-8°. 2 »
- MARQUIS DE BARRAL-MONTFERRAT** : De Monroe à Roosevelt (1823-1905). Préface du comte d'Haussonville. Ouvrage couronné par l'Académie française. 5 »

Nous recommandons aux lecteurs de la « Revue Antimaçonnique » de s'adresser pour tous leurs achats aux Maisons signalées aux annonces.



Troisième Année

N° 7

Mai 1913

Les idées et les faits

LA GUÉRISON DU SAINT-PÈRE

Nous avons partagé l'émotion profonde et l'anxiété si vive causées dans le monde entier par la maladie du Souverain Pontife.

Nous remercions Dieu d'avoir conservé à notre affection respectueuse et soumise le grand Pape qui veille aux destinées de l'Eglise de Jésus-Christ, avec une connaissance si perspicace des menées occultes de l'ennemi et une énergie si vigoureuse et si paternelle pour les repousser.

Il accueillait naguère notre hommage de soumission et de fidélité et y répondait par sa bénédiction. Nous lui renouvelons cet hommage avec plus de volonté d'y être fidèle en lui adressant le vœu de tous — *ad multos annos*.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

La fête de Jeanne d'Arc (qui serait déjà depuis longtemps fête nationale sans l'obstruction des loges) a fait à Orléans l'objet d'une vive polémique entre le député-maire F. Rabier et Monseigneur Touchet.

Déjà, en 1907, le clergé avait été écarté de la solennité des 7 et 8 mai par le défi insolent constitué par la présence des membres de la loge *Etienne Dolet* recouverts de leurs insignes.

Cette fois F. : Rabier, n'osant heurter de front le sentiment public, avait dédaigneusement annoncé qu'il tolérerait une procession religieuse, mais en dehors du cortège traditionnel, projet naturellement approuvé par le juif Klotz, ministre de l'Intérieur.

Mgr Touchet, dans une réponse pleine de dignité, a déclaré qu'il ne pouvait admettre d'être ainsi « mis à la petite table ».

La haine dont la Franc-Maçonnerie poursuit inlassablement la sainte de la patrie depuis le F. : Voltaire jusqu'au F. : juif Naquet et au F. : Thalamas s'est encore manifestée à Paris d'une façon plus violente par la sauvage et lâche agression dont fut victime un camelot du roi, Maxime Réal del Sarte, coupable d'avoir courageusement déchiré des panneaux outrageants pour Jeanne d'Arc.

Toutes nos félicitations à ce vaillant.

Le 4 mai, la même inspiration maçonnique a organisé à Paris une fête de printemps dans l'espoir visible de faire une diversion à la manifestation en l'honneur de l'héroïne et de noyer cette fête patriotique et religieuse dans une ridicule mascarade païenne.

Pitoyables moyens ! Comme dit si éloquemment Mgr Touchet :
« Tous les efforts de la laïcisation retomberont sur les laïcisateurs ;
« — Jeanne est une inspirée et non pas une illuminée... — Jeanne
« est une sainte et non pas une détraquée. Voltaire essaya de
« mordre sur le marbre blanc de sa virginité, il s'y brisa les dents.
« Ceux qui essayeront de mordre l'airain d'or de cette belle foi
« chrétienne, de cette belle raison catholique, sont voués au même
« destin. »

LA « GANGRÈNE JUDICIAIRE »

On sait que, dans un moment de franchise, un garde des sceaux prononça l'expression de « gangrène judiciaire ». Il essaya, il est vrai, de rattraper cet aveu qui lui avait échappé, mais l'expression a fait fortune, parce qu'elle correspondait à une réalité que chacun est à même de constater.

Mais, si les justiciables, en général, ont trop souvent à se plaindre de la justice, les catholiques souffrent doublement d'une situation qui, lorsqu'il s'agit d'eux, est aggravée par les passions antireligieuses de certains magistrats.

Les catholiques arborent-ils le drapeau du pape ? On les poursuit. S'ils sont acquittés, la Cour de Cassation, saisie de l'affaire, casse et annule le jugement, contre le droit, contre les faits. Plus sectaire que le gouvernement maçonnique de l'Italie, qui respecte encore la

“ De par le Roi du ciel ” la fête de Sainte Jeanne d'Arc tuera la fête
maçonnique du 14 Juillet



— Avoir supprimé Dieu et vidé le Ciel et ne pouvoir empêcher cette fanatique, morte depuis près de cinq siècles, de venir encore au secours de la France.

Loi des Garanties, elle s'érige en assemblée diplomatique, et prétend dépouiller le Pape de sa souveraineté, reconnue même par les Etats non catholiques.

Un curé de campagne est poursuivi pour avoir fait allusion aux Croisades pendant la leçon de catéchisme. La Cour de Cassation casse et annule, encore, l'arrêt d'acquiescement, en prétendant que le prêtre poursuivi a abordé les sujets « *exclusivement compris dans le programme des écoles primaires* », et « *que l'on ne saurait faire rentrer dans le domaine de l'instruction religieuse l'enseignement de faits historiques* ».

Ainsi, par un arrêt rendu sous la présidence de Bard (un protestant), la Cour suprême interdit au clergé d'enseigner aux enfants l'histoire de l'Eglise à laquelle ils appartiennent ! Si l'on avait le moindre respect pour de pareilles monstruosité juridiques, il faudrait se garder de parler de la prédication apostolique, de l'établissement de l'Eglise dans le monde, des souffrances des Martyrs, de la conversion des Francs, de la lutte contre les hérésies, des vertus de saint Louis, de la mission providentielle de Jeanne d'Arc...

En janvier dernier, un autre curé de campagne avait attiré l'attention des enfants du catéchisme sur le scandale causé par un enterrement civil, chose rare en province. Il n'était pourtant pas sorti de ses attributions, puisqu'il s'agissait, non d'une opinion personnelle, mais de l'enseignement même de l'Eglise. Il n'en fut pas moins condamné par le tribunal correctionnel.

Mais il y a des magistrats qui ne se bornent pas à mettre sur leur toque, bien en évidence, leur cocarde de partisans, et qui se permettent de railler ou d'outrager nos personnes et, même, nos croyances. D'autres vont plus loin encore : ils insèrent dans leurs jugements — chose à peine croyable — des réflexions et des injures, à la fois grossières et stupides, comme on le lit dans les plus basses publications maçonniques. En voici deux exemples :

En 1911, un juif tunisien, fraîchement naturalisé, le F. Enri-quez, juge de paix suppléant du 10^e arrondissement de Paris, s'exprimait ainsi dans les motifs d'un jugement :

« Attendu que, dans l'antiquité, le mariage était basé unique-
« ment sur l'amour ; attendu que depuis, *la morale chrétienne lui a*
« *fait subir des évolutions sensibles*, et qu'on le considère aujour-
« d'hui comme un contrat financier, pour tenir en respect contre
« leurs gredineries possibles les deux conjoints, car la vraie raison
« d'être du mariage, c'est l'argent, l'homme recherchant une dot et
« la femme un protecteur, en même temps qu'un gérant censé plus
« expérimenté sur la gestion de ses biens... »

Le F. Enriquez, en même temps qu'il outrageait le christia-
nisme en lui attribuant des idées qu'il a toujours combattues, diffamait la société française où, par une fiction de la loi, il est nouveau venu.

On pouvait croire qu'une sanction serait prise contre le F. . Enri-
quez à la suite de cet accès talmudique. Mais il est toujours à son
poste, au 10^e arrondissement.

Plus récemment, devant le juge de paix d'Ecouen (Seine-et-Oise),
comparaissait M. l'abbé Paris, curé de Villiers-le-Bel, qui malgré
un arrêté d'interdiction pris, comme toujours, sans motif sérieux,
avait tenu à faire la procession traditionnelle de la Fête des Morts.

On a pu voir, dans les journaux du mois dernier, les motifs inouïs
du jugement de condamnation. Nous croyons, cependant, qu'il est
utile de les reproduire, car il est bon que de tels documents, qui
montrent à quel point l'esprit maçonnique a pénétré l'administration
de la justice, soient recueillis dans des publications qui n'ont pas le
sort éphémère des feuilles quotidiennes.

Répondant à l'argumentation de M. l'abbé Paris, le juge osa
s'exprimer ainsi :

« Attendu que... cette singulière théorie est en contradiction fla-
« grante avec le conseil : Rendez à César ce qui est à César, donné
« à ses premiers disciples par le Nazaréen, *pseudo-fondateur de la*
« *religion*, que le contrevenant *prétend* honorer et servir.

« ... Attendu que l'impunité assurée à un tel exemple pourrait
« autoriser n'importe quel groupement à fomenter sans relâche, *au*
« *nom d'un obscur fétichisme quelconque*, la révolte contre les libres
« institutions de leur pays.

« ... Attendu que si, à une époque où *la science, souveraine maî-*
« *tresse de la raison*, a définitivement démontré *l'inanité de toutes les*
« *croyances au divin* [au devoir, d'après un autre journal] *ou au*
« *surnaturel*, en les considérant comme *des infirmités de l'être pensant*,
« *les manifestations religieuses n'ont plus qu'une médiocre impor-*
« *tance...* »

Devant de pareils tissus d'absurdes infamies, ce qui nous étonne,
plus encore, peut-être, que l'attitude des magistrats sectaires, c'est
le silence des catholiques présents à ces audiences. Et, cependant, si
c'est à bon droit qu'au nom d'une autorité antérieure et supérieure
aux autorités humaines, nous violons les lois et les règlements qui
prétendent entraver le libre exercice du culte et l'enseignement légi-
time de la religion, pourquoi hésiterions-nous à protester, à l'au-
dience même, contre des jugements qui outragent nos croyances ?
Si les prévenus, si leurs amis craignent la vengeance immédiate
du magistrat, il y a, cependant, une catégorie de personnes qui sont
couvertes par leur qualité de défenseurs, et qui ne risquent, en défi-
nitive, que d'être blâmées ou suspendues. Si l'avocat du prévenu est
l'objet d'une instruction devant le conseil de son Ordre, quelle belle
occasion de porter, devant le barreau tout entier, la question de
savoir si un juge peut outrager implicitement le défenseur, qui, en
principe, dans des affaires de ce genre, partage les croyances de son
client !

Mais, ici, une question se pose : quelle sera l'issue d'un pareil conflit ? Sans doute la majorité des barreaux est animée d'un excellent esprit. En 1911, la conférence du stage, à Lyon, et, en 1913, celle de Paris, ont, à une majorité écrasante, voté contre l'arrêt de la Cour de Cassation, relativement à la question du drapeau pontifical. Mais, cependant, des surprises sont quelquefois à craindre. Voici, en effet, un fait inquiétant qui s'est passé tout récemment dans un grand barreau qui est loin d'être mauvais. Quelques candidats stagiaires attendaient, dans les locaux de l'Ordre, le bâtonnier qui allait les présenter à la Cour pour la prestation de serment. Le bâtonnier arrive, examine la liste des futurs avocats, y aperçoit le nom d'un juif connu, le prononce à haute voix, et, à l'interpellé qui s'incline, il dit ceci : *Ah ! c'est vous, Monsieur, qui êtes le fils de M. X... Je suis enchanté de faire votre connaissance.* » Et se tournant vers les autres, qui étaient simplement des Français, le bâtonnier déclare froidement en se dirigeant vers la sortie : *Quant à vous, Messieurs, je ne vous connais pas !*

Quel est le remède à cette situation ? Nous n'en voyons guère qu'un seul.

Nos adversaires font preuve, à tous les degrés de l'organisation judiciaire d'une solidarité extrêmement puissante. Car leur force n'est pas tout entière dans les Loges, elle est aussi dans les Syndicats occultes de magistrats francs-maçons, dans l'union de fait entre les juifs appartenant aux professions judiciaires, dans les « Jeunesses Républicaines » où se rencontrent de nombreux avocats qui semblent s'y donner rendez-vous.

Les catholiques, au contraire, qu'ils soient magistrats, avocats ou officiers ministériels, non seulement ne sont pas organisés, mais s'ignorent le plus souvent. Malgré leur dévouement, malgré leur indépendance, ils sont hors d'état de mener une lutte méthodique et soutenue parce qu'ils sont isolés. Le jour où ils auront reconnu la nécessité de se grouper dans une organisation sérieusement constituée, et dont les membres seront triés avec le plus grand soin, ce jour-là, ils pourront se défendre, et même attaquer l'adversaire.

LA LISTE S'ALLONGE

Le roi de Grèce est le onzième chef d'Etat assassiné depuis le président Carnot, en 1894. Et onze chefs d'Etat assassinés en dix-neuf années, cela donne une moyenne de plus d'un assassinat tous les deux ans. Nous avons d'ailleurs exposé à nos lecteurs l'union étroite qui existe entre les Juifs de Salonique et le mouvement maçonnique Jeune-Turc. Il était à prévoir que, quel que fût le possesseur de Salonique, il verrait se tourner contre lui les violences judéo-maçonn-

niques (1). Or, dès le 19 avril, nos excellents confrères du *Petit Patriote* publiaient la note suivante :

« Le nom de Schinas, l'assassin du roi de Grèce, évoque un rap-
« prochement curieux.

« Dans une brochure publiée en 1895, se trouve un discours de
« feu le F... Amiable, grand orateur du collège des Rites, mort à
« Aix en Provence, où il était conseiller à la Cour. C'est dans ce
« discours et à l'occasion d'une inspection faite par lui à la Loge
« marseillaise, le Phare de la Renaissance, que le F... Amiable ra-
« conte ses souvenirs maçonniques. Il écrivait donc ceci à la suite
« d'un voyage qu'il avait fait à Constantinople, en Grèce et en Italie.

« ...Peu après la guerre de Crimée, notre Grand Orient avait cons-
« titué une première Loge où prédominait l'élément français. — En
« 1862, se forma une seconde Loge, composée d'éléments variés et
« animée d'un esprit nettement cosmopolite [l'Union d'Orient] dont
« le personnel grossit rapidement. Le premier vénérable fut un
« médecin grec ayant pris ses grades à Paris et y ayant reçu la lu-
« mière symbolique [le Docteur SCHINAS].

« Ainsi donc, un médecin grec du nom de Schinas était venu con-
« tracter le virus maçonnique en 1862 à Paris. Et l'assassin du roi
« de Grèce est un Schinas, qui dit avoir étudié la médecine, et ne dé-
« guise pas qu'il appartient à une société secrète...

« Eh bien ! la question qui se pose est celle-ci :

« Le Schinas assassin du roi de Grèce, s'il n'est pas celui que si-
« gnale le F... Amiable, ne descendrait-il pas plus ou moins direc-
« tement de l'autre ?

« A noter que la question est d'autant plus intéressante, qu'à
« Constantinople l'opinion publique hautement accuse le gouverne-
« ment maçonnique Jeune-Turc d'avoir soudoyé l'assassin du roi de
« Grèce. »

Si un douzième nom n'est pas venu s'ajouter à cette funèbre liste, cela tient à l'à-propos avec lequel le roi d'Espagne sut faire cabrer son cheval devant le revolver de Rafaël-Sancho Allégre. Dans notre numéro de mars, nous annonçons à nos lecteurs l'existence d'un nouveau complot contre la vie d'Alphonse XIII. Quelques complices avaient été arrêtés, mais l'enquête n'avait évidemment pas pu déceler tous les coupables. Le roi d'Espagne cependant est depuis longtemps dans la voie des concessions à l'adversaire, qui, sans lui en tenir aucun compte, ne cherche qu'à précipiter le mouvement révolutionnaire.

Nous reviendrons sur cette question,

(1) A noter que le député juif de Salonique Carasso, membre influent du Comité Union et Progrès, est grand maître de la loge Macedonia de Salonique.

L'ATTENTAT D'HANOI.

Le 12 avril 1913, le gouverneur de l'Indo-Chine, M. Sarraut, l'ancien directeur de cette fameuse *Dépêche de Toulouse*, mise en interdit par l'Episcopat de nos provinces méridionales, accordait à la Société française des distilleries de l'Indo-Chine les bénéfices du monopole. Le 26 avril suivant, à 7 heures du soir, une bombe jetée à Hanoï sur un groupe de Français assis à la terrasse d'un café de la rue Paul-Bert, tuait le chef de bataillon Montgrand, le commandant Chapuis, blessait le contremaître des mines Diry, les commis des services civils Kermoal et Burdin, ainsi que cinq indigènes. Faut-il voir une certaine connexité entre les deux faits ? Bien que certains journaux l'assurent, nous estimons qu'au décret du 12 avril, qui certainement a mécontenté la population indigène, s'ajoutent d'autres motifs.

L'attentat du 26 se rattache manifestement à l'agitation que s'efforcent d'entretenir les partisans du prétendant Cuong Dé. Ce prince descend de l'empereur d'Annam Gia Long, fondateur de la dynastie des Nguyén. C'est la branche cadette qui règne aujourd'hui. Cuong Dé représente la branche aînée. Les champions de ce prince ont pris part à tous les troubles de l'Annam depuis six ans. Le sentiment général est que ces dissidents sont à la solde du Japon. Les gouverneurs de l'Indo-Chine ont favorisé la création d'un certain nombre de Loges maçonniques. Les Japonais ont fait de ces Loges autant de foyers de conspiration contre la France. Il n'est pas inutile de rappeler qu'à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, dans l'Amérique espagnole, l'Angleterre, voulant détruire l'Empire colonial des rois de Castille, fonda au Pérou, au Mexique, etc., des Loges où se formèrent les futurs « libérateurs » de l'Amérique. Le Japon connaît cette histoire ; il la recommence. Les loges de l'Annam et du Tonkin abritent de nombreux indigènes qui s'initient, sous les auspices des Vénérables japonais et même français, à l'art de détruire un Empire colonial.

LA RÉDACTION.





Institut Antimaçonique de Paris

(ANNÉE 1913)

I. — LA DOCTRINE MAÇONNIQUE.

LA seconde série des cours de l'Institut s'est ouverte le mercredi 16 avril par un intéressant exposé de M. l'abbé Duperron de la doctrine maçonnique relative à l'existence de Dieu.

Il importe de préciser ce point fondamental pour comprendre quelque chose au symbolisme maçonnique.

1° Y a-t-il un Dieu ?

Au point de vue maçonnique, cette question est absolument indifférente. En tout cas, il n'est pas possible pour un maçon de faire un dogme de l'existence de Dieu.

Au premier abord, le monde maçonnique paraît profondément divisé là-dessus. Simple apparence. En réalité, la secte n'attache aucune importance à cette controverse. Cela résulte des déclarations des F.°. même des pays qui continuent à affirmer la croyance en Dieu.

C'est ainsi que le F.°. américain Pitz reproche à la Maçonnerie française d'attacher de l'importance à l'exclusion du mot Dieu, ajoutant que l'existence de Dieu est admise « par routine ».

Si nous nous reportons à l'article 1^{er} des statuts maçonniques anglais de 1723, nous voyons qu'il y est question, non pas de Dieu, mais de la loi morale et de la religion d'une façon tout à fait vague, la religion consistant simplement à être « bons, sincères et gens d'honneur ».

On le voit, le Grand Orient de France s'est trouvé, en excluant Dieu, dans la pure tradition maçonnique.

Le F. : Oswald Wirth exprime bien la pensée de la secte quand il nous dit qu'elle doit s'en tenir « aux principes de tolérance qui ont toujours fait sa force ». Le Grand Architecte ne saurait constituer un dogme, puisque chacun « est libre d'interpréter cette formule à sa guise ». « Le vrai, le juste et le beau », voilà « l'idéal ». « Attachons-nous, conclut cet important maçon, aux idées et non aux formes qui les expriment. »

La preuve que la controverse au sujet de Dieu ne saurait être prise au sérieux est qu'un athée entre sans difficultés dans la Maçonnerie des pays anglo-saxons, comme un déiste dans les loges françaises.

2° Qu'est-ce que le Grand Architecte ?

La fameuse formule : « A la gloire du Grand Architecte de l'univers » est, de l'aveu des F. :, si vague qu'elle sauvegarde complètement la liberté de conscience aussi bien du matérialiste que du déiste. C'est toujours la science qui doit avoir le dernier mot en toutes choses.

En tout cas, le maçon ne saurait voir dans le G. : A. : un Dieu personnel, gouvernant le monde, comme le comprennent les chrétiens. Il n'y a là pour les initiés qu'un symbole ne répondant à aucune réalité.

Pour le F. : Nergal (*Acacia* de mars 1911), le temple maçonnique symbolise l'univers ; les maçons sont les architectes dont le G. : A. : est le trait d'union, le principe supérieur.

Il est pour le F. : Limousin, après Proudhon, « la personnification de l'équilibre des forces », pour d'autres « le principe de vie universel ». C'est, comme pour Spinoza, et avant lui le monde gréco-romain, le culte de la nature source de la vie.

3° Conséquences de cette doctrine.

Il en résulte que la religion est purement individuelle et ne saurait en aucun cas être une question sociale.

Ayant supprimé tout ce qui pourrait être au-dessus de l'homme et de la nature, la Maçonnerie reconnaît toute supériorité à l'homme. L'homme, nous dit le F. : Rassol, est lui-même la fin de la société. Il n'y a qu'une religion, le culte de l'humanité.

C'est la doctrine officielle du gouvernement français. La loi de séparation en fut une application. Un fonctionnaire ne doit pas dans sa vie publique pratiquer une religion. Détenant une partie du pouvoir qui appartient à la société, cette société étant neutre, il doit l'être aussi.

Cette doctrine a pénétré jusque dans le monde catholique. L'abbé

Lemire en est un exemple saisissant, faisant deux parts de sa personne, le prêtre et le député. C'est oublier que l'homme est un tout, que la religion doit être le guide de sa conduite, quel que soit le milieu où il évolue.

II. — SYMBOLISME MAÇONNIQUE.

Le 23 avril, M. l'abbé Duperron a donné l'explication des symboles maçonniques, et nous regrettons de ne pouvoir entrer dans le détail de sa conférence.

Tour à tour il évoque devant nous la pierre brute, symbole de l'homme à l'état de nature ; la pierre cubique, ou maçon parfait, seul civilisé à ses propres yeux ; le maillet et le ciseau, emblèmes de l'intelligence et de la raison ; l'équerre, de la droiture ; le compas, de l'équité ; le levier, de la puissance du travail ; la truelle, la glorification de ce travail ; le niveau, l'égalité... entre les maçons ; la houppe dentelée, l'union sans distinction de races et de nations... entre les maçons. Le triangle est la science et l'œil au milieu la sagesse.

Quant à l'acacia qui pousse sur la tombe d'Hiram, il représente la renaissance perpétuelle de la nature. Cela nous amène à d'autres symboles plus difficiles à préciser, tels que les deux colonnes, les grenades ouvertes, la rose-croix, le soleil dont les rayons vont rejoindre l'étoile flamboyante.

Cette dernière, ou étoile à cinq branches (à toi, Sangnier), qui nous intéresse spécialement en raison de polémiques récentes, a, elle aussi, un sens absolument obscène. Et la lettre G placée au milieu signifie, apprend-on au compagnon : gravitation, géométrie, *génération*, génie, gnose. Que de choses autour d'une seule !

Inutile d'insister. Comme dit le F.°. Till, le secret de la Maçonnerie est « de sa nature intransmissible ». « L'expliquer est impossible », mais chacun peut avec sa raison déchirer le voile. C'est plutôt une « sensation dérivant de l'expérience et du raisonnement ». Et ces déclarations du F.°. Till sont faites à propos de l'éducation du maçon au sujet de la morale sexuelle (*Acacia* d'avril 1910).

Le Dr Gaume, en remerciant l'abbé Duperron, montre l'ancienneté de ces symboles, déjà connus des alchimistes du moyen âge. Quant aux principes maçonniques, ce sont, ajoute le conférencier, ceux mêmes du paganisme qu'a flétris saint Augustin dans la *Cité de Dieu*.

Nous sommes heureux de voir que ce cours a eu son écho dans la presse. Voici, en effet, ce qu'écrivait à ce sujet l'*Eclair* du 26 avril :
« On sait combien est curieux le musée maçonnique de M. l'abbé Tourmentin, qui a expliqué sur pièces l'usage et la conception de ce matériel singulier. M. l'abbé Duperron vient de donner dans sa

« conférence très applaudie une explication critique du symbolisme le plus secret. On s'étonne moins, quand on a pénétré dans ces mystères, de l'esprit grossier et matérialiste qu'ils engendrent. »

Henry BRONGNIART.



LES DESSOUS DU " SILLON "

Notre collaborateur François Saint-Christo faisant actuellement une tournée de conférences dans l'Ouest, la suite de son étude sur LES DESSOUS DU SILLON paraîtra dans notre numéro de juin.





La Franc-Maçonnerie au Parlement

Nous commençons à connaître la tactique maçonnique : *fabriquer* l'opinion par l'apostolat verbal, individuel et insaisissable de 30.000 Fr. : répartis en 600 loges ; la *confirmer* par un mouvement de presse simultanément déclanché aux quatre coins du pays, et auquel notre *Bonne Presse* ne pourra répondre que trop tard ; cela fait, déclarer que l'opinion publique est souveraine, et qu'il faut s'incliner devant ses justes revendications. En résumé, déchaîner un flot qu'on représente comme irrésistible, et se laisser porter par lui vers le but qu'a fixé le Pouvoir occulte. Cela est simple et très adroit. Car le profane constate bien que la Franc-Maçonnerie est l'esclave de l'opinion, et il ne peut que lui en savoir gré : et d'autre part il est assez malaisé de lui démontrer que, préalablement, dans le silence et grâce au secret, c'est en réalité la Maçonnerie qui est la maîtresse d'une opinion qu'elle a créée de toutes pièces, à notre insu.

Mais voici que deux grands mouvements d'opinion viennent de surgir presque spontanément : l'un qui vise l'organisation de la souveraineté nationale par la représentation proportionnelle, l'autre qui a pour but de sauvegarder l'indépendance du pays par le retour au service de trois ans.

Et la Fr. : Maç. : n'a été en mesure, ni de prévoir ces deux mouvements, ni de les étouffer. Il lui faut donc maintenant les canaliser, les diriger, pour les faire dévier et avorter.

Au lieu de suivre une opinion publique *fabriquée* par elle, la Fr. : Maç. : va lutter contre des manifestations écloses en

dehors de son apostolat préparatoire, et contraires à son programme secret.

Il y a là un spectacle fort intéressant à suivre, et il appartient aux antimaçons avertis d'éclairer la lanterne magique pour que le public profane puisse suivre les péripéties d'une lutte passionnante.

L'an dernier, au mois d'août, pendant les vacances, j'écrivais au commandant Driant pour le mettre en garde contre les menées maçonniques. Les proportionnalistes avaient triomphé, avec plus de 300 voix, à la Chambre ; ils étaient dans l'ivresse du succès : « Méfiez-vous, disais-je à Driant ; « il y a le Sénat, qui compte 50 % de Fr. : dûment repérés. « Or la Fr. : Maç. : ne veut pas de votre Proportionnelle, « parce qu'avec la R. P. les Préfets perdraient le pouvoir « de nommer, à eux seuls, un bon quart de la Chambre. « Elle va donc employer sa tactique habituelle, qui est de « gagner du temps. Le convent de 1912 va étudier les « moyens de retourner l'opinion ; le convent de 1913 fixera « la méthode à suivre. Je prévois que le Sénat va étudier « votre loi pendant six mois au moins ; il vous la renverra « avec des modifications qui vous placeront dans le dilemme « suivant : ou les accepter, pour avoir la joie de voir pro- « mulguer une loi qui vous tient à cœur, mais qui sera dénatu- « rée, ou les refuser, et alors le projet retourne au Sénat, et « ce sera encore six mois de gagnés... Après quoi, si vous « tenez bon, un ministère de combat dissoudra la Cham- « bre... et les préfets feront nommer 400 arrondissemens « tiers... Le tour sera joué.

« Vous n'avez qu'une tactique à suivre : brusquer la « procédure, ne pas laisser l'ennemi appliquer sa devise : « *Lentement, mais sûrement*. Il faut que votre chef M. Charles « Benoist aille parler au Président du Conseil : il lui dira « respectueusement que la plaisanterie qui consiste à faire « défendre le suffrage *universel* par les élus du suffrage *res- « treint* est un peu trop grossière. Et il ajoutera que si le « Sénat entend la prolonger, vous êtes 320 à la Chambre, « parfaitement décidés à *refuser le budget* tant que la loi « instituant la R. P. ne sera pas à l'*Officiel*. Le procédé « pourra lui paraître un peu vif, mais il y a un précédent.

« C'est ainsi que vers 1878 on fit céder le maréchal de « Mac-Mahon... Si vous hésitez, vous n'aurez jamais cette « R. P. à laquelle vous tenez, et vous aurez le ridicule d'être

« manœuvrés, joués, roulés par une minorité. Réfléchis-
« sez-y... »

Le commandant Driant, qui a sur ses collègues libéraux du Parlement ce grand avantage de ne pas ignorer la question maçonnique, voulut bien prendre cet avertissement en considération. Il communiqua même ma lettre à M. Charles Benoist, qui lui répondit en substance : « qu'il n'y avait pas
« lieu de s'inquiéter ainsi ; que toutes les hypothèses avaient
« été envisagées, prévues, discutées... ; que le succès était
« certain... »

Je n'avais pas à insister, ni à discuter cet optimisme qui voulait ignorer de parti pris la manœuvre maçonnique. Il ne me restait qu'à attendre avec philosophie les événements.

Nous savons aujourd'hui comment la réforme a été battue en brèche au Sénat, et compromise à la Chambre par la défection de certains députés. L'article ci-dessous de la *Libre Parole*, du 30 avril, résume trop bien la situation pour que je ne puisse faire mieux que de le citer en entier :

Le Déjeuner de l'Union du Commerce et de l'Industrie.

Une conférence de M. Berthélemy.

« Comme la *Libre Parole* l'avait annoncé, l'Union du
« Commerce et de l'Industrie avait, hier, son déjeuner
« mensuel, au restaurant Ledoyen, présidé par M. Paul
« Beauregard, député du 16^e arrondissement. On y voyait
« de nombreuses personnalités politiques, sénateurs, dé-
« putés et conseillers municipaux de Paris.

« Au dessert, nous avons entendu une fort intéressante
« conférence de M. Berthélemy, professeur à la Faculté de
« droit, sur l'Equilibre constitutionnel.

« Avec une clarté d'exposition et un charme d'expression
« incomparable, l'éminent professeur nous fit un exposé irré-
« futable des origines et des conséquences de la Constitution
« de 1875. Il rappelle, en passant, le mot de M. Thiers, sur
« le rôle du Sénat : « C'est une Chambre de résistance. » Mais
« à l'heure actuelle la résistance du Sénat, à propos de la
« représentation proportionnelle, s'exerce contre la volonté
« de la nation, contre le suffrage universel ; ce n'est pas cette
« résistance que les fondateurs de la Constitution de 1875

« avaient prévue. Comme cette constitution ne fournit pas
« de moyen de dissoudre le Sénat, *il n'y a qu'une solution à*
« *adopter* : prendre comme unique plate-forme électorale, *en*
« *mai 1914*, la représentation proportionnelle.

« Ce fut aussi l'avis du président M. Beauregard, qui,
« remerciant l'éloquent conférencier, déclara que l'Union
« du Commerce et de l'Industrie suivrait la voie qu'il in-
« diquait, quitte, une fois la R. P. obtenue, à reprendre
« son ancien programme de défense des intérêts généraux
« du Commerce et de l'Industrie.

« F. J. »

Voilà donc où nous en sommes. La fameuse R. P., au lieu de présider à la consultation nationale de mai 1914, sera réduite au simple rôle de plate-forme électorale. La Fr.:. Maç.:. a encore une bonne année devant elle... Elle ne perdra pas son temps, vous pouvez m'en croire, et la R. P. cessera bientôt, comme on dit dans les salles de rédaction, d'être un article d'*actualité* !

J'ai essayé, dans maintes conférences, de montrer ce que ferait au Parlement une opposition *antimaçonnique*. Assurément tout autre chose que nos libéraux actuels ! Certes, cette opposition-là pourrait être battue, écrasée même sous les coalitions rageuses de la secte inquiétée et démasquée ; du moins, elle ne serait pas ridicule, car c'est être ridicule que de réunir une majorité de plus de 300 voix sur un texte de loi, et de voir cette loi vous échapper grâce aux savantes manœuvres d'une minorité bien commandée et bien disciplinée. Au moins aussi cette opposition *antimaçonnique* ne serait ni naïve, ni candide, ni ignorante du véritable ennemi... Et la masse finirait par lui rendre justice. Et je crois qu'on ne la verrait pas s'épuiser pendant 35 ans en efforts stériles, en discours impuissants, pour n'arriver qu'au néant.

Le nombre est une force, c'est incontestable : mais la vérité est une force plus grande, parce que la vérité peut conquérir le nombre, tandis que le nombre ne peut pas forcément conquérir la vérité. L'opposition actuelle se bat dans le vide, parce qu'elle ne veut pas voir où est l'ennemi. Espérons qu'un jour elle s'y décidera. Il ne sera vraiment pas trop tôt.

Je crains que les débats parlementaires sur le service de trois ans ne soient une lamentable répétition de la Comédie

dont la R. P. nous a donné l'affligeant spectacle. Il est certain que les armements exagérés et soudains de l'Allemagne ont provoqué dans toute la France un réveil de l'instinct de conservation nationale. On a vu dans quel abîme nous menait la loi purement électorale du service de deux ans ; une réaction patriotique s'est produite, et la jeunesse se précipite dans les casernes par la voie des engagements de trois ans. Le peuple français ne veut pas être conquis ni démembré... et partout il fait le geste nécessaire. Le spectacle est encourageant, et consolant.

Mais ce peuple sait qu'en république il ne dépend plus d'un maître placé au-dessus de sa volonté souveraine. On lui a dit que le souverain, c'était lui ; que le pouvoir était issu de lui ; qu'il l'avait délégué à une Chambre et à un Sénat dont les membres s'intitulent *Représentants du Peuple*. Et alors les désirs, les volontés, les regards, se tournent vers ces soi-disant représentants, et attendent d'eux les décisions se résumant dans ces quelques mots : le retour au service de trois ans. Ce renforcement de notre puissance militaire est d'une nécessité si évidente que la masse ignorante est persuadée que le vote de la loi ne fait aucun doute. Les représentants du peuple ne peuvent faire autrement que de donner satisfaction à la plus légitime des aspirations d'un peuple qui ne veut pas mourir.

La nation, hélas ! ne se doute pas que son Parlement représente moins la France que la Fr. : Maç. :. Elle ne sait pas que dans les deux Chambres réunies en Congrès au mois de janvier dernier, 300 membres sur 900 étaient Fr. : Maç. :. et représentaient 30.000 Fr. : M. :., pendant que les 600 autres représentaient 10 millions d'électeurs... Que la sacro-sainte Égalité maçonnique aboutit en fait à ce résultat monstrueux, que 16.000 Français ont droit à un député ou sénateur, pendant que 100 Fr. : Maç. :. seulement ont le même droit ; que par suite, au point de vue de la représentation (combien proportionnelle, celle-là !), un Fr. : M. :. vaut 160 Electeurs ordinaires, tout comme si un vote plural lui donnait 160 voix !

Au point de vue de la défense nationale, du salut de la Patrie, la question n'est donc pas de savoir si le Parlement en général adoptera le service de trois ans, mais si la Fr. : Maç. :. consentira ce sacrifice nécessaire. Tout est là.

Or le cabinet actuel compte sept Fr. : Maç. :., dont le Ministre de la Guerre !

Le profane naïf ne manquera pas de m'objecter que le Ministère a pris très nettement position. Le Président du Conseil, M. Barthou, a déclaré que la loi sur le service de trois ans était le premier article de son programme : le Fr.·. Etienne, dans un discours récent, a proclamé que si tous les Ministres abandonnaient le projet, il resterait plutôt tout seul pour le défendre. On croyait entendre Victor Hugo lui-même :

*S'il n'en reste que mille, eh bien ! j'en suis ! si même
Ils ne sont plus que cent, je brave encor Sylla !
S'ils ne sont plus que dix, je serai le dixième,
Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !*

Mais tout cela, c'est le boniment sur les tréteaux devant la baraque maçonnique ! Et ce qu'il y a de vraiment intéressant, c'est de savoir ce que pensent, ce que veulent les acteurs qui s'agitent derrière le rideau. Il appartient aux anti-maçons d'éclairer les coulisses, pour que le public sache ce que va lui donner la représentation !

L'arsenal documentaire de l'*Association Antim.·. de France* va nous renseigner immédiatement.

La petite brochure de Gabriel Soulacroix, intitulée : *La Fr.·. Maç.·. et l'Armée* est fort instructive. On y voit immédiatement que le véritable esprit de la Fr.·. Maç.·. est la haine de l'armée :

« Dans le grade d'Elu, expliquait le Fr.·. Ragon, le symbole est une échelle écrasant le serpent à trois têtes. Le serpent désigne le mauvais principe ou le mal ; ses trois têtes sont l'enblème des abus qui s'introduisent dans les trois hautes classes sociales : la tête qui portait une couronne indiquait les souverains ; celle qui portait une tiare ou une clef désignait les papes, et celle qui tenait une épée, l'armée. »

Il n'est pas étonnant qu'avec une semblable mentalité, la Maçonnerie tout entière ait pris parti pour Dreyfus contre l'Armée, au nom des prétextes si souvent utilisés dans les Loges : Vérité, Justice, Lumière !

L'idéal maçonnique en fait d'Armée, c'est la suppression des armées permanentes et leur remplacement par des milices. En 1901, le Congrès des Loges de la Région parisienne adoptait à l'unanimité le vœu suivant :

« Que la suppression des armées professionnelles, QUI EST

« TOUJOURS CONSIDÉRÉE COMME L'IDÉAL, soit étudiée de la façon
« la plus prompte... »

En octobre 1903, à la suite d'une circulaire adressée à toutes les Loges, la Loge *l'Avenir* fait établir un rapport général sous forme de livre in-8° de 234 pages, et intitulé : *L'Armée, ce qu'elle doit être, ce qu'il faut modifier*, par N. X. Le travail est adressé à tous les ateliers, et dans la lettre d'envoi, en date du 23 juin 1904, on peut lire ce passage suggestif :

« Comme vous le voyez, T.:. C.:. F.:., l'œuvre que nous
« publions aujourd'hui est due à la Maçonnerie TOUT ENTIÈRE.
« Le rôle de notre atelier s'est borné à coordonner les rensei-
« gnements et les vœux reçus de toutes parts, à faire les frais
« d'étude, de tirage et d'envoi du rapport général, et à s'im-
« poser pendant dix-huit mois un labeur écrasant, pour
« mettre debout une œuvre dont tous les F.:. M.:. ont le droit
« d'être fiers.

« L'ouvrage est entièrement rédigé sous une forme profane,
« de façon à pouvoir pénétrer dans tous les milieux... »

Ce dernier paragraphe, qui est d'usage courant dans les œuvres de propagande maçonnique, montre bien avec quelle loyauté les Sociétés secrètes exercent leur apostolat. Cette même loyauté apparaît sous un jour encore plus éclatant dans l'affaire des fiches. Quand M. Guyot de Villeneuve démasqua, devant les députés atterrés, le 28 octobre et le 4 novembre 1904, l'œuvre immonde de délation, le Fr.:. Combes prétendit ignorer « les procédés mis en usage par
« un officier d'ordonnance du ministre de la guerre, et déclara
« les avoir blâmés, parce qu'ils étaient éminemment blâmables,
« et que le Ministre de la Guerre les avait blâmés, comme tous
« les députés. »

Combes et André se rappelaient certain adage qui nous enseigne que tout mauvais cas est niable. Mais la Maçonnerie a une telle pratique du mensonge que non seulement elle l'absout quand elle peut en tirer profit, mais qu'elle ne se gêne pas pour le démasquer au besoin (dans le secret de ses Temples !) si cela peut lui être utile. Aux dénégations publiques du Fr.:. Combes, le Conseil de l'Ordre répond par le manifeste (réservé aux seuls initiés) du 4 novembre :

« Nous tenons, au nom de la Franc-Maçonnerie tout entière,
« à déclarer hautement qu'en fournissant au ministère de la
« guerre des renseignements sur les serviteurs fidèles de la
« République et sur ceux qui, par leur attitude toujours hos-

« tile, peuvent faire concevoir la plus légitime inquiétude, le
« Grand Orient de France a la prétention non seulement
« d'avoir exercé un droit légitime, mais d'avoir accompli le
« plus strict des devoirs.

« Et quels sont du reste ces nationalistes et ces cléricaux qui
« essaient d'imputer à crime au G.:.O.: d'avoir loyalement
« accompli son devoir ?

« Ce sont ceux qui, sous la direction d'une puissance reli-
« gieuse étrangère, ont su atteindre le comble de l'odieux dans
« l'injustice à l'occasion de l'affaire Dreyfus !...

« Et ce sont ces hommes, que leurs impudents méfaits de-
« vraient obliger à baisser la tête, qui le prennent de haut
« aujourd'hui, et viennent jeter l'accusation de déloyauté sur
« une des œuvres les plus loyales, les plus légitimes, les plus
« républicaines qu'ait accomplies le G.:.O.: de France... »

Ainsi donc, la Fr.:. M.: se glorifiait de ce qui, aux yeux de
tous, la déshonorait ! « Nous tiendrons le coup », avait dit le F.:
Lafferre, qui fut récompensé d'ailleurs, cinq ans plus tard,
par un portefeuille de ministre.

Il y a quelque douze ans, le F.: Gustave Hervé conseillait
tout simplement de planter le drapeau dans le fumier. Quant
aux soldats, leur devoir était tout indiqué : « *Visez, tuez sans*
« *pitié celui qui ordonnera le meurtre, quel qu'il soit, quel que*
« *soit le nombre de ses galons... etc.* » C'était un peu vif, et
le gouvernement déféra aux assises le *Pioupiou de l'Yonne*,
le journal dans lequel Hervé déposait ses criminelles excita-
tions. Ce fut un coup d'épée dans l'eau, puisque, grâce à
l'éloquence d'Aristide Briand, le jury acquitta.

Mais que pensait la Fr.:. Maç.: et du journal, et de son
rédacteur, et du procès intenté ? Le Fr.:. Ismaël Poulain, cité
comme témoin, va nous le dire publiquement :

« Au nom de la Loge de Sens, dont je suis le vénérable, je
« viens déclarer ici que la Loge se solidarise avec les accusés ;
« qu'elle a contribué, par une souscription de tous ses
« membres, non seulement à l'impression du *PIOUPIOU* n° 1,
« mais encore à celle du *PIOUPIOU* n° 2, et que la Loge a des
« fonds de réserve pour l'apparition du *PIOUPIOU* n° 3. »

Voilà la mentalité maçonnique, en ce qui concerne l'Armée,
son recrutement, ses cadres, sa discipline. Patriotes, qui avez
lu ces lignes, songez que le vote de la loi de trois ans, de cette

loi de salut public, dépend d'un Parlement maçonnique, auquel ce n'est pas l'opinion publique, comme vous le croyez, qui dicte ses volontés, mais qui obéit surtout aux suggestions et aux injonctions du Grand Orient, organe de la Fr.:. Maç.:. cosmopolite et internationale !

Mais si vous êtes ignorants, je sais que vous avez un amour-propre assez exagéré. Vous êtes moins encore ceux qui ne savent pas que ceux qui ne veulent pas savoir. Le travail abominable des sociétés secrètes vous ayant échappé, cela vous vexe que d'autres vous le fassent toucher du doigt... Au lieu de regarder dans la direction qu'on vous indique, plus d'un parmi vous ferme volontairement les yeux, dans la crainte qu'ils ne soient dessillés ! Phénomène bizarre, attristant, mais si fréquent...

Et alors vous vous débattez contre l'évidence, non seulement parce qu'elle vous désespère, mais surtout parce qu'elle vous humilie... Il est cependant plus humiliant encore de s'assimiler volontairement aux idoles du psalmiste, lesquelles ont des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point entendre ! N'importe ; vous vous obstinez, et je sens vos objections bourdonner à mes oreilles : « C'est bien certain ; les Fr.:. n'aiment pas l'armée ; c'est « chez eux une manière de voir trop commune, hélas ! aux « intellectuels et aux parlementaires. La force, qui souvent « prime le droit, choque les amoureux de l'idée ; dans un « général, ils ne voient qu'une culotte de peau. Mais le « lettré chinois a la même opinion du soldat, qu'il dédaigne, « quand il ne l'ignore pas. Admettons que ce soit une fai- « blesse de l'esprit, mais les Fr.:. n'en ont pas le monopole. « Et nous avons tous dans le cœur des sentiments supérieurs « à nos préférences intellectuelles. Autre chose est l'Armée, « autre chose est la Patrie ; on peut fort bien ne pas aimer « les militaires, mais cela n'empêche pas d'aimer la terre des « aïeux ; on peut avoir des idées différentes sur le meilleur « moyen à employer pour la défendre, mais le principe même « de la défendre s'impose à tous, même au Fr.:. Maç.:. « Méfiez-vous qu'on vous applique la maxime banale à force « d'être vraie : qui veut trop prouver ne prouve rien... »

L'objection est spécieuse, et vaut la peine d'être examinée. Voyons donc ce qu'au fond du cœur, la Fr.:. Maç.:. pense de l'idée de Patrie.

Les archives de l'Association Antimaçonnique de France

vont encore nous renseigner, nous édifier à souhait. Les documents abondent : choisissons au hasard.

La Fr. : Maçon. : est internationale et humanitariste ; ce n'est pas à démontrer que je sache. Le Fr. : Bouilly, Grand-Maître adjoint du Grand Orient de France, nous a servi cette déclaration (1) :

« *Entre maçons, la puissance des liens fraternels est si forte*
« *qu'elle s'exerce même entre ceux que les intérêts de la Patrie*
« *ont divisés !* »

Et s'adressant aux soldats maçons en temps de guerre, le même Fr. : ne craint pas de leur dire :

« *Ne distinguez ni la nation ni les uniformes ; ne voyez que*
« *des frères, et SONGEZ A VOS SERMENTS !* »

Quelques années après la guerre, les loges de France furent consultées sur la question de savoir si l'Alsace et la Lorraine devaient rester allemandes : plus de 500 Loges répondirent par l'affirmative, dans ce monstrueux referendum ; 4 ou 5 seulement opinèrent pour la négative.

Les Loges d'Alsace-Lorraine avaient préféré, en 1871, se dissoudre, plutôt que d'obtempérer à l'ordre que leur adressait l'autorité allemande d'avoir à rompre toutes relations avec le G. : O. : de France. Mais, à Paris, on les avait maintenues sur l'annuaire du G. : O. : Un beau jour, le Conseil de l'Ordre décida de les en rayer. Et ici je laisse la parole au tract publié par l'*Association Antimaçonnique de France* et intitulé : *Deux mensonges de M. Lafferre*.

« Au cours de la séance de la Chambre des députés, du
« 9 novembre 1910, M. le Commandant Driant, député de
« Nancy, accusa M. Lafferre, Ministre du Travail et de la
« Prévoyance sociale, d'avoir fait voter, en 1908, par le Con-
« vent (Assemblée générale) du Grand Orient, une motion
« par laquelle la Franc-Maçonnerie française déclarait « qu'il
« ne devait plus être question de l'Alsace et de la Lorraine,
« pour ne pas augmenter les difficultés existant entre l'Alle-
« magne et la France. »

« M. Lafferre répondit : « *Jamais, à aucun moment, il ne*
« *m'est arrivé ni de proposer, ni d'approuver de mon vote*
« *une motion pareille, dont le texte d'ailleurs ne nous a pas*
« *été communiqué... C'est une calomnie ! Je répète et j'aff-*
« *irme que c'est une pure calomnie, et qu'à aucun moment*

(1) J. Tourmentin, *Manuel Antimaçonnique*.

« la Franc-Maçonnerie française n'a perdu le souvenir des
« provinces perdues. »

(*Journal officiel* du 10 novembre 1910, page 2725.)

« Cette fois-là encore, M. Lafferre mentait avec cynisme,
« ainsi que cela résulte des paroles prononcées par M. Lafferre
« lui-même, au cours de la séance du Grand Orient de France
« du mardi 22 septembre 1908.

« M. Christmann, Président de la Loge *Alsace-Lorraine*
« de Paris, ayant protesté contre la suppression faite, dans
« l'Annuaire du G. . O. ., par le Conseil de l'ordre de cette
« société secrète, de la liste des Loges alsaciennes et lor-
« raines qui avaient préféré, en 1871, se dissoudre qu'obéir à
« la mise en demeure qui leur fut adressée, par l'autorité
« allemande, de rompre leurs relations avec le G. . O. .,
« M. Lafferre répondit :

« La question a été posée au Conseil de l'Ordre dans la
« séance du 21 septembre 1907 et elle a été tranchée le 10
« janvier 1908. »

(*Compte rendu du Convent de 1908*, page 43.)

« Il importe de dire, ici, que le 21 septembre 1907 et le
« 10 janvier 1908, M. Lafferre était président du Conseil de
« l'Ordre du G. . O. . Il doit donc être considéré comme
« l'auteur responsable de la solution donnée à la question
« soumise aux délibérations du Conseil qu'il présidait,
« question qui fut tranchée dans le sens indiqué par
« M. Christmann, c'est-à-dire par la suppression dans l'An-
« nuaire du G. . O. . de la page jusqu'alors consacrée aux
« anciennes Loges d'Alsace et de Lorraine. Cela aggrave
« singulièrement la gravité du mensonge proféré par M. Laf-
« ferre.

« Il s'agissait de savoir, continua celui-ci, si, en prévision
« de ces relations futures (que le G. . O. . disait, alors, être
« désireux de renouer avec les Grandes Loges allemandes), il
« n'était pas nécessaire d'effacer d'un document officiel
« comme l'Annuaire du G. . O. . de France, qui doit être
« communiqué à toutes les Puissances maçonniques amies, à
« partir du moment où les relations sont établies, une page
« encadrée de deuil qui, pour nous, est le souvenir d'une dou-
« leur patriotique que nous ne voulons nullement écarter de
« notre mémoire, mais qui était en même temps pour les
« autres, pour les Allemands, plus qu'un Memento, qui était
« un reproche permanent, se dressant à l'aurore de toute

« ère nouvelle, au début de toute reprise possible des rela-
« tions. La question s'est posée de savoir si nous ne devions
« pas discrètement, sans bruit, sans éclat, sans provoquer de
« polémique, ôter de devant les regards des hommes dont nous
« étions décidés à accepter les offres futures, *des souvenirs*
« *qui leur étaient particulièrement pénibles (sic).*

« Voilà quel a été, mes FF., notre sentiment. »

(Compte rendu du Convent de 1908, page 48.)

« Or, lorsque M. Lafferre répondait en ces termes à
« M. Christmann, il savait, mieux que personne, que les
« francs-maçons allemands, en immense majorité, ne
« veulent pas reprendre les relations qui existaient, avant
« 1870, entre eux et le G.-O. de France. La Commission
« spéciale — composée des huit Grands-Maîtres allemands
« — chargée d'étudier cette question, terminait ainsi son
« rapport :

« En l'état actuel des choses, il n'y a aucun motif pour que
« l'Union des Grandes Loges allemandes s'occupe d'une
« reprise des relations officielles avec le G.-O. de
« France. »

« M. Christmann répondit à M. Lafferre :

« Je sais ce qu'est la Maçonnerie allemande, si différente
« de la nôtre, et l'erreur dans laquelle nous nous engageons.
« J'ai vécu avant 1870 ; j'ai vu l'attitude des sociétés alle-
« mandes à Paris ; elles nous faisaient toutes les avances
« possibles ; elles avaient le baiser facile ; cela ne les a pas
« empêchées de fournir les guides des armées allemandes.
« Ces bons amis, que nous recevions à cœur et à bras
« ouverts, sont ensuite venus nous combattre. Les temps
« sont changés, dit-on. Eh bien, allez dans les Loges alle-
« mandes, tous les ans la fête de Sedan y est célébrée. On y
« entonne *Wacht am Rhein*. On dit que nous devons ou-
« blier ! Comment oublier les FF. d'Alsace-Lorraine ? Les
« Allemands, eux, n'oublient pas leurs victoires contre les
« Français et ils les célèbrent même dans les Loges... Les
« Maçons allemands ont une mentalité différente de la nôtre
« et un patriotisme spécial ; ils sont patriotes allemands et
« ils ont raison ; nous, sachons respecter nos souvenirs. »

(Compte rendu du Convent de 1908, page 52.)

« Le Convent suivit M. Lafferre et, par 293 voix contre 41,
« approuva la suppression, dans l'Annuaire, de la mention
« relative aux Loges protestataires alsaciennes et lorraines.

« Le Conseil de l'Ordre du G. : O. :., présidé par M. Lafferre, n'avait aucun motif valable d'opérer cette suppression, puisqu'il est de notoriété publique que les principales Grandes Loges allemandes ne veulent pas avoir de rapports avec les francs-maçons français. Cette suppression ne peut donc être considérée que comme une nouvelle preuve des sentiments antifrançais qui animent les affiliés du G. : O. :., et c'est pour cela que M. Lafferre mentit une seconde fois, en affirmant que « *jamais, à aucun moment* », il ne lui était arrivé de proposer ou d'approuver une motion par laquelle la Franc-Maçonnerie française déclarait qu'il ne devait plus être question de l'Alsace et de la Lorraine » et que le G. : O. :. n'a pas « *perdu le souvenir des provinces perdues* ».

« Le G. : O. :. a fait plus que de le perdre, ce souvenir. Il le proscrit de ses documents officiels, sans pouvoir invoquer pour cela un prétexte acceptable. »

Je me demande ce que Paul Déroulède, fondateur de la Ligue des Patriotes, pourrait penser du patriotisme de la Fr. : Maç. :. en général, et de M. Lafferre en particulier !

Mais poussons plus loin notre étude. Il y a dans notre histoire une figure vraiment belle pour symboliser l'idée de patrie, et elle surgit à une époque assez éloignée de nos discordes de partis pour n'avoir point à en souffrir : je veux parler de Jeanne d'Arc. Il me semble aussi que c'est là un sujet d'actualité ! Que pense donc de Jeanne d'Arc la Maçonnerie française ? Le Fr. :. Voltaire lui a consacré un poème connu, et qui lui mérite le mépris des générations successives. En 1884, 352 députés proposent au Parlement le vote d'une fête nationale de Jeanne d'Arc ; le Sénat décide cette fête en 1894 en adoptant la loi Fabre. Aussitôt la Maçonnerie s'insurge : le Convent annuel décide que les Fr. :. devront s'opposer de toutes leurs forces à l'acceptation de la loi Fabre par la Chambre des députés. La Loge *la Clémentine Amitié* et le Fr. :. Edgard Monteil mènent l'attaque... et la loi votée au Sénat dort depuis 20 ans dans les oubliettes du Palais-Bourbon.

Voulez-vous l'opinion du Fr. :. Minon, directeur de la *Revue Maçonnique* :

« *Jeanne n'était qu'une femelle vaticinante, une de ces extatiques, hallucinées et somnambules, qui s'attachaient aux armées...* »

« *Jamais cette illustration villageoise qu'on nomma Jeanne d'Arc n'a été jugée et brûlée... Jeanne d'Arc n'a point remué et commandé des armées. Elle n'existe ni moralement ni intellectuellement. Sa légende n'est bonne qu'à faire pouffer de rire...* »

Qu'a donc fait l'héroïque Pucelle pour mériter cette haine sauvage et ordurière ? Elle a empêché la France de devenir anglaise ! Voilà le crime inexpiable qui lui vaut ces basses injures ! Et ne croyez pas que j'invente ou que j'exagère... Ecoutez le Fr. : Louis Martin :

« *Qu'importe à l'histoire que Charles VII fût le légitime roi de France ! Il importait bien plus que ce fût le roi d'Angleterre ! Certes, oui...* »

Et le Fr. : Naquet, à la lecture de l'ignoble opuscule, ne peut contenir son enthousiasme : il écrit au Fr. : Louis Martin :

« *J'ai lu Jeanne d'Arc. C'est parfait. Vos idées sont conformes aux miennes. Quel grand peuple nous ferions, l'Angleterre et nous, mais en une seule nation, si Jeanne d'Arc n'avait pas existé (1).* »

A la seule évocation de la Sainte de la Patrie, nos Fr. : deviennent épileptiques, incohérents, idiots. Nous connaissons les leçons de Thalamas aux élèves du lycée Condorcet. On connaît moins le projet d'inscription rédigé pour le monument de Rouen par le Fr. : Dessoye, député de Chaumont, et Président de la Ligue de l'Enseignement : c'est tout à fait suggestif :

A JEANNE D'ARC, PAYSANNE LORRAINE,
TRAHIE PAR LE ROI, PERSÉCUTÉE PAR L'ÉGLISE, BRULÉE PAR LES
PRÊTRES, LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Celui-là pardonne à la vierge de Domremy d'avoir existé, parce qu'elle lui fournit prétexte à baver sur le Roi, l'Église

(1) C'est ce même Naquet qui conseillait à la France de donner l'exemple du désarmement, dût-elle payer ce beau geste de son indépendance.

« Qu'importe, disait ce Juif, que la France succombe dans l'expérience. Elle se sera offerte en holocauste à la cause de l'humanité, et son rôle n'en sera pas moins grand dans l'histoire du monde ! »

Il est certain que nous risquerions d'y perdre notre nationalité de Français, tandis que le Fr. : Naquet n'y perdrait pas sa qualité de Juif... Quand on fait partie d'une nation dispersée, mais indestructible, on voit avec indifférence partager une Pologne, une France... Qu'est-ce que cela ?

et les prêtres, à rédiger un texte où il y a autant de mensonges que de mots. Cet âne est député de Chaumont, et il fait de Jeanne une *Lorraine*. Il ignore que Domremy faisait partie du bailliage d'Andelot, d'Andelot qui est dans sa circonscription électorale ! Il ne se doute pas que Jeanne est champenoise (comme lui, hélas !), géographiquement, politiquement, administrativement ! Le faiseur de ballades Villon l'ignorait, c'est vrai ; mais il vivait sous Louis XI, à une époque d'obscurantisme, comme on dit dans les Loges, et s'il faisait de jolis vers sur les neiges d'antan, il n'avait pas du moins toujours le mot de Science à la bouche. Et s'il commettait une erreur historique, du moins il ne présidait aucune Ligue de l'Enseignement.

Je sais bien qu'il est de mode, depuis Villon, d'appeler Jeanne *la bonne Lorraine*. On ne réfléchit pas à ce fait qu'en 1412-1431, la Lorraine ne faisait pas partie du royaume de France. La France eût alors été sauvée *par une étrangère*... Après tout, le Champenois Fr. Dessoie, honteux d'une telle compatrioté, a peut-être fait exprès de dire cette sottise !

Mais que penser d'une semblable mentalité ? Le 27 février 1910, un certain frère L. F., qui n'a pas osé signer complètement son œuvre, a fait au sein de la Loge du Grand-Orient *le Temple de l'honneur et de l'union* une causerie sur la Patrie. L'abbé Tourmentin en a retrouvé le texte, et le reproduit dans le numéro du 10 avril 1913 de *la Franc-Maçonnerie démasquée*. Je tiens à lui emprunter les passages les plus édifiants :

« Au nom de *Patrie* il n'y a plus d'hommes, la mère n'a
« plus de fils, l'enfant n'a plus de père. Au nom de *Patrie*,
« l'amour devient la haine, la civilisation disparaît ; l'assas-
« sinat et le brigandage deviennent un devoir ; la sauvagerie
« a seule droit d'asile et raison d'être. Au nom de *Patrie*,
« nous devons, dans une curée immonde, nous abreuver de
« sang, et le cœur joyeux, l'âme attendrie par cette infernale
« perversion, nous devons nous prosterner devant l'autel
« que décorent en faisceaux les drapeaux unicolores, tricolores
« et multicolores, écussonnés ou non, symboles de cette reli-
« gion.

« Tout est bien, tout est beau, tout pour la Patrie ! quels
« beaux préceptes, n'est-ce pas ?

« L'histoire nous enseigne que, pour la Patrie, nos aïeux

« ont gagné des batailles, anéanti des corps d'armée, fait des
« prisonniers, incendié des villes et fusillé des multitudes de
« gens qui osaient défendre leur vie menacée. Nous trouvons
« dans toutes les chroniques, dans tous les ouvrages, l'expres-
« sion du sentiment d'orgueil qui se dégage de tous ces faits
« que l'on nomme des faits d'armes :

— « Les gardes françaises ont galamment exterminé les
« troupes anglaises à Fontenoy...

— « Que c'est noble !

« Napoléon a écrasé les Prussiens à Iéna...

« Quel génie !

« La troisième République a conquis le Tonkin, le Daho-
« mey, Madagascar...

« Quel honneur !

« Galliéni a fait fusiller les ministres de la reine Ranavalalo...

« Quel courage !

« Voilà les principes constitutifs de ce dogme qui a sa litur-
« gie, ses litanies et ses psaumes.

« Le sang et la boue sont les matériaux de son édifice, et
« (incohérence ou ironie) la gloire est son fronton.

« Tous les pays ont ainsi leur histoire, qui immortalise des
« faits odieux dont ils ont fait leur gloire.

« Plus meurtrières ont été les guerres, plus grandes sont
« les horreurs qu'elles rappellent, et plus elles solidifient la
« foi en la chimère, en l'erreur qu'est la Patrie.

« Mourir pour la Patrie !

« Vivre pour la Patrie !

« Souffrir pour la Patrie !

« Voilà les commandements du dieu de chaque pays, que
« nous enseignent ses apôtres.

« *Qui la Patrie ?*

« *Quoi la Patrie ?*

« *Où la Patrie ?*

« Qu'est-ce que cette divinité qui subsiste après tant
« d'autres ? Après Dieu le Père, Dieu le Fils, le Saint-Esprit,
« Jéhovah, Elohim, Brahma, Vichnou, Krichna, Bouddha,
« Allah ? J'en passe et de nombreuses.

• • • • •
« Je me rappelle encore mes lectures juvéniles dans cet
« Evangile qui s'appelle l'Histoire, et le commentaire tout
« patriotique qu'en faisait, à chaque page, le maître qui
« s'efforçait de fixer dans ma mémoire la date d'une bataille

« ou celle d'un traité d'annexion, reléguant au dernier rang
« du mérite les belles doctrines socialistes et philosophiques
« des hommes de bien et les découvertes des savants.

« Oh ! comme cette éducation pénétrait mon âme ! Oh !
« comme j'étais alors un ardent patriote ! comme je sentais
« grandir chaque jour en moi la haine implacable de l'étran-
« ger (le seul sentiment que le brave homme avait l'impérieux
« devoir de m'inspirer !). Oh ! comme je me serais fait tuer de
« grand cœur pour la défense du pays ou pour son extension !

« J'idéalisais les conquérants et leurs conquêtes, et je
« rêvais d'être un jour, comme eux, digne d'inscrire mon
« nom dans ces pages sacrées.

« Heureusement, j'ai relu et analysé ces mêmes pages et j'y
« ai trouvé l'horrible vérité que mon enfance avait frôlée sans
« la voir.

« Qu'ont-ils fait, ces conquérants, sinon des ruines et des
« crimes ?

« Oui, des ruines, car l'extension de la propriété de l'un
« ne peut se faire que par la réduction ou par la destruction
« de celle de l'autre. Les richesses sont nées de misères,
« comme les vérités de la ruine du mensonge.

« Oui, des crimes, car ce n'est qu'en opposant la force et
« la cruauté à la raison qu'ils ont acquis ou conservé le do-
« maine qu'ils exploitent ou qu'ils ont exploité. Mais le plus
« grand et le plus impardonnable de tous leurs forfaits est
« d'avoir mis, pour la satisfaction de leur orgueil et pour leur
« profit, l'intelligence et l'esprit de l'homme, sa force morale
« et physique, son désintéressement, son dévouement, son
« amour, son abnégation, toutes ces belles qualités, au ser-
« vice de la brutalité.

.....
« Le sentiment de l'amour de la Patrie est le résultat d'une
« culture spéciale des sens et des facultés de l'homme, cul-
« ture faite en lui par les trafiquants du cœur et à leur profit,
« comme l'amour du Dieu éternellement bon et la foi en une
« vie meilleure dans un autre monde, sont le résultat de
« l'enseignement de ces autres trafiquants que sont les
« prêtres.

.....
« Oublions les crimes qui s'appellent les guerres, souve-
« nirs qui créent les dissentiments, qui font les divisions.
« Sachons que le droit à la conquête ou la possession terri-

« toriale n'est plus, et que seul reste le devoir de la conquête
« des cœurs.

« Ne nous attardons pas, pour remporter cette victoire, à
« trop analyser les défauts de l'homme (la Patrie a retardé
« suffisamment l'évolution sociale); voyons surtout ses qua-
« lités. Le besoin de vérité a tué le Dieu Créateur; le besoin
« de justice a déjà blessé à mort le dieu *Patrie*. Frappons
« le grand coup qui achèvera ce moribond, en apprenant aux
« enfants que la gloire des peuples, eût-elle été, qu'elle ne
« serait pas flétrie par l'amour fraternel des Français pour
« l'Allemand, du Japonais pour le Russe, du blanc pour le
« nègre et de tous pour tous.

« Les peuples se sont eux-mêmes condamnés à mort et
« doivent disparaître, entraînant avec eux, dans l'éternel
« oubli, la religion de la Terre-Patrie, qui fera place à la
« vraie Patrie: la Patrie du Cœur.

« Il faut, pour cela, que le mot de Patrie et que les noms
« de races soient à jamais exclus de notre langage et que notre
« devise soit: La terre à la terre et le cœur à l'humanité.

« Je ne veux pas ici me poser en champion de l'antipa-
« triotisme. Je me garderais bien de dire: A bas la Patrie;
« non, mais je crie bien haut: Guerre aux Patries!

« Je ne prétends pas non plus que j'apporte la formule ou
« la forme d'application pratique de ma morale; je souhaite
« seulement d'en voir rechercher le moyen, que je devine ou
« plutôt que je sens, dans l'éducation en général, et surtout
« dans l'éducation de l'enfant. »

J'arrête ici les citations: mon but est de donner au lecteur
une conviction raisonnée, et non pas de l'amener jusqu'à la
nausée. J'en ai plutôt trop dit, et je n'insiste pas.

Et maintenant je m'adresse aux Français, aux patriotes, et
je leur dis: Voilà la situation. La France ne veut pas mourir...
elle voit l'abîme où on la fait glisser, et recule avec horreur,
et avec énergie aussi. Elle voit le salut dans le retour au ser-
vice de trois ans; ses *représentants* le voteront-ils?

La Fr.: Maç.: n'en veut pas, et c'est elle qui dicte ses lois
au Parlement, bien qu'elle y soit en minorité. Qui aura le
dernier mot, du pays ou des Loges? De 40 millions de Français
divisés, dispersés, atomisés, ou de 30.000 Fr.: Maç.: par-
faitement organisés et disciplinés?

Cette infime minorité ne peut réussir que par la ruse, le

secret, le mystère. En démasquant leurs manœuvres, en déjouant leur tactique, on peut espérer le succès.

Quelle est la tactique ? Ne pas heurter l'opinion de front, la faire dévier peu à peu, jusqu'à ce qu'on l'ait retournée. Pour cela, il faut avant tout *gagner du temps*. Les prétextes sont toujours faciles à trouver... « Vous comprenez, me disait un « député libéral, combien il est important de laisser l'Alle-
« magne voter d'abord ses armements ; les nôtres ne sauront
« être invoqués comme prétexte, et les leurs nous serviront
« de justification aux yeux de l'Europe ! » Et la Commission de l'armée prend un petit mois de vacances ! C'est toujours cela de gagné.

Puis viendra la nécessité de peser, de soupeser le sacrifice demandé au pays... On comptera et on recomptera les effectifs homme par homme, en attendant qu'on épluche les crédits sou par sou. Cela permettra de gagner encore cinq ou six mois, plus peut-être. A quoi bon se presser ? Il n'y a pas péril en la demeure, puisque le gouvernement a décidé le maintien sous les drapeaux de la classe libérable. Il suffit que la loi soit promulguée avant le 1^{er} octobre 1914... Nous avons plus d'un an devant nous ! Et d'ici là :

Le roi, l'âne ou moi... sera mort.

Voilà la tactique. Quelle est la manœuvre ?

Aussi simple que canaille. Le gouvernement proclame en toute occasion la nécessité du service de trois ans, et combat en sous main la loi de salut. A la première page d'un journal, vous lisez les déclarations officielles et patriotiques... et vous prenez confiance. A la seconde page, vous lisez très vite quelques informations succinctes, mais qui se renouvellent de semaine en semaine.

Le Ministre de la Marine va demander 500 millions pour la flotte... le Ministre de la Guerre va demander 80 millions pour augmenter les soldes des officiers... puis quelques dizaines de millions pour l'armement... encore quelques crédits pour les casernements à construire... On calcule les crédits nécessaires pour avoir 150.000 hommes de plus sous les drapeaux... etc.

On a beau être un patriote irréductible, on croit voir le spectre de la banqueroute surgir de cette danse de millions... il n'y a pas de meilleure douche pour calmer un chauvinisme échauffé.

Certains journaux, comme la *Démocratie*, publient tous les jours des consultations de soldats et de caporaux qui déclarent ne pas vouloir d'une 3^e année... On appellera cela ensuite l'opinion publique.

Des professeurs choisis font des manifestations antipatriotiques. Leurs élèves indignés les conspuent. Que fait le gouvernement, dans lequel nos naïfs libéraux ont mis leur confiance ? Il conseille — par son mutisme — aux professeurs de continuer ; et il menace d'exclusion de tous les lycées les élèves qui manifesteraient ! et il exclut en effet !

La Ligue Militaire voulait faire un grand meeting le 2 mai à la salle Wagram. Le Fr.·. Etienne fait savoir à son Président que cette réunion sera fertile en incidents déplorables... qu'après l'histoire de Nancy, le vrai patriotisme commande surtout d'être circonspect... et la Ligue Militaire s'incline avec déférence.

Cette Ligue doit, d'après ses statuts, défendre l'armée contre toute attaque, contre toute mesure susceptible de diminuer sa valeur matérielle ou morale, combattre aux élections tout candidat qui ne serait pas favorable aux idées de patriotisme, de discipline et d'honneur qui ont fait la grandeur de l'armée française.

Le Ministre de la Guerre ne peut tolérer un semblable programme. Il met nos généraux du cadre de réserve en demeure d'abandonner leur qualité de membres d'honneur de la Ligue... et sa circulaire du 5 septembre 1912 interdit aux officiers de réserve ou de territoriale, qui sont dans la vie civile et y jouissent légalement de tous leurs droits de citoyen, de rester dans ladite Ligue. Le trésorier refuse d'obtempérer à cette mise en demeure ; il est brutalement révoqué de son grade de lieutenant de réserve.

Et qui est responsable de ces basses persécutions ? Un Ministre devant lequel tous les conservateurs sont à plat ventre, le Fr.·. Millerand ! ! Les libéraux ont salué en lui le meilleur Ministre que nous ayons eu depuis 30 ans... ils soupiraient après son retour.

Mais ce même Millerand — et le Fr.·. Etienne après lui — a énergiquement refusé d'appliquer sa circulaire aux officiers de l'armée active qui font partie des Loges — et qui y puisent les jolies idées que nous avons exposées plus haut.

Quelle écoeurante comédie !

Je vous ai exposé la tactique et la manœuvre maçonnique.

Cette étude serait incomplète si je ne vous parlais pas du remède, en admettant qu'il y en ait un.

Il en existe un cependant, et un seul. Empêcher les Fr. : de *gagner du temps*, brusquer l'offensive, bousculer les parlementaires jusqu'à ce qu'ils aient voté la loi de salut, en multipliant les manifestations les plus précises, les plus nombreuses, les plus violentes au besoin. Mais, hélas ! C'est pure théorie. Ce que les Fr. : pourraient exécuter facilement avec leurs 600 Loges, il nous est bien difficile de le faire en l'absence de toute organisation sérieuse. Ah ! si nous avions seulement une section antimaçonnique dans chaque département ! On y verrait clair, et on pourrait agir en temps voulu, sur les points désignés.

En attendant, suivons passionnément la lutte qui va s'engager entre la Fr. : Maç. : et le pays. Ce sera instructif. Et cela se terminera vraisemblablement par le vote d'un retour à *la loi de trois ans*, qui donnera satisfaction aux patriotes naïfs, et de nombreux amendements qui organiseront le service de deux ans pour faire plaisir aux électeurs.

La France aura perdu la partie, mais les Fr. : feront des batteries d'allégresse, et la masse n'y verra que du feu !

G. DE FRAVILLE.





Revue Critique des Revues Juives

ANGLETERRE

LE Canada n'en est qu'à ses débuts ; mais déjà il commence à rejeter le Juif. Israël escomptait le succès de son candidat, Marcus Sperber, aux élections législatives de Québec ; c'est un échec qu'il a récolté. (*Jew. Chron.*, 28 juin 1912.)

De toutes parts d'ailleurs, dans l'Empire Anglo-Saxon, renaît la guerre contre le Juif. Le philosophe avisé et souvent sincère qui signe Mentor, à la *Jewish Chronicle*, le constate, et en donne les raisons suivantes : le peuple juif est le seul parmi les autres peuples qui ait perdu sa nationalité sans avoir perdu son existence. « Notre nationalité est tombée, » écrit Mentor, mais n'a pas été détruite. Titus a passé la « charrue sur les ruines de Jérusalem ; mais la semence du « Judaïsme était dans l'âme du Juif, et la herse d'une persécution deux fois millénaire n'a ni tué ni diminué sa force « de productivité. C'est pourquoi la guerre contre la nationalité juive s'est poursuivie et se poursuit encore, car notre « nation est tombée ; mais elle n'a été ni détruite ni restaurée. *Et voici la clef du problème juif : tant que notre « nation ne sera pas détruite ou restaurée, la guerre se poursuivra jusqu'au jour où le Juif aura conquis ou sera « vaincu. »* (*Jew. Chron.*, 19 juillet 1912.)

Ici, au moins, nous savons à quoi nous en tenir, et les termes du problème sont nettement posés : conquérir ou être conquis. Nous voilà loin des hypocrisies d'Israël :

« Nous ne sommes pas un peuple, mais une confession. »
Les peuples aryens ouvriront-ils, enfin, les yeux ?

Certains d'entre les Anglais les ouvrent, et parmi eux, le ministre de l'Ethical Church à Londres, le D^r Stanton Coit. Il n'a pas craint, en effet, de prendre pour texte de son sermon, à son prêche dominical : « Le Juif constitue-t-il une « menace pour la civilisation de l'Occident ? » Certainement, affirme le D^r Stanton Coit, « car douze millions d'individus « fortement organisés et unis par des liens de solidarité, « peuvent être plus puissants que des centaines de millions « d'individus séparés et divisés par des différences sociales, « et de race. » De plus, ajoute le ministre anglais, le Juif constitue pour nous, peuples occidentaux, une menace et une force hostile, car il a pour doctrine que le peuple juif est le chef spirituel qui doit mener le monde. (*Jew. Chron.*, 2 août 1912.)

Cette attaque directe du chef de l'Ethical Church d'Angleterre a fortement ému Israël, et le sage Mentor se garde bien d'opposer le silence à cette virulente sortie. « La pierre à « nous jetée par le D^r Stanton Coit, écrit-il, marque une « nouvelle ère dans le progrès du sentiment antijuif en An- « gleterre. Pour tous ceux d'entre nous qui se souviennent « du jour où Sir David Salomon devint Lord-Maire de « Londres, Sir Benjamin Philippe, le premier magistrat de « la Cité, le Baron Lionel de Rothschild, membre de la « Chambre des Communes, Sir George Jessel, garde des « sceaux, il semblait que jamais plus l'Antisémitisme ne « pourrait lever la tête en Grande-Bretagne. Quelle ne fut pas « notre amère surprise, lorsque la *Nineteenth Century* publia « un article du professeur Goldwin Smith demandant : *Si « les Juifs pouvaient être patriotes. L'Antisémitisme relevait « la tête. Puis ce fut l'Aliens Bill, les menaces tonitruantes « d'Arnold White, les attaques d'Hilaire Belloc, les assauts « de Sir James Barr. Les émeutes antijuives de Limerick « y répondirent, ainsi que les pogroms du pays de Galles. « Jusque-là, cet Antisémitisme était d'origine économique, « et n'était que le résultat d'une antipathie contre une cer- « taine classe de Juifs. Mais l'éclat du ministre de l'Ethical « Church est beaucoup plus grave, car il marque la lutte « contre l'esprit, la mentalité du Juif et du Judaïsme. Ce « n'est plus l'Antisémitisme du gourdin, mais bien celui de « la rapière affilée. Par le fait seul qu'il est Juif, le Juif*

« devient une menace pour la civilisation occidentale, et « doit, conséquemment, être expulsé. *Les Juifs hors d'ici !* » (*Jew. Chron.*, 16 août 1912.)

Une des conséquences les plus importantes des déclarations du D^r Stanton Coit a été de ramener l'attention du public sur la question des races, en général, et celle d'Israël, en particulier. On a constaté que le Juif est le produit direct de la Loi de Moïse, dont chaque ligne tend à développer la culture de la race et son perfectionnement. On a fait remarquer que le *Shadchan*, ou *Courtier des mariages*, était une institution juive, grâce à laquelle le type juif avait pu traverser les siècles sans disparaître. Par lui, le sentiment et la passion, dans les mariages entre enfants d'Israël, devaient céder le pas aux conditions physiques et physiologiques. « Le *Shadchan*, écrit Mentor, lorsqu'il était consciencieux (et qui « peut affirmer qu'il ne l'était pas toujours), se faisait un « devoir de n'autoriser que les unions des gens sains, vigoureux et assortis, et est devenu, par là, le véritable « vateur de la race juive. » (*Jew. Chron.*, 2 août 1912.)

Le *Shadchan* a été en quelque sorte le précurseur de l'Eugénisme, cette nouvelle Science des races. Mais que nous voilà loin des affirmations sans cesse répétées d'Israël, que le Judaïsme n'est plus qu'une confession !

Si le type juif a fait preuve d'une extraordinaire vitalité, on n'en saurait dire autant du Théâtre Yddisch de Londres. Après avoir débuté par de brillants succès et un débordement d'enthousiasme, qui semblaient lui promettre une longue carrière, le Théâtre Yddisch de Londres a dû fermer ses portes au bout de trois mois d'une existence mouvementée. Il a sombré dans une faillite, tout comme un simple théâtre de goïm. L'espoir d'Israël, de voir le jargon judéo-allemand-polonais remplacer un jour la langue de Shakespeare et de Pope, est remis à une date ultérieure.

Rien d'étonnant si la mauvaise humeur d'Israël s'est répandue en fiel et en bile, lorsqu'à l'ouverture du testament du multimillionnaire Sir Edward Sassoon, une clause dudit testament a été lue, qui stipule que Sir Edward Sassoon ne laisse pas un centime aux pauvres, ni à aucune œuvre de bienfaisance, en signe de protestation contre les droits prélevés par la loi sur les legs de charité. La fortune laissée par Sassoon est de 25 millions. (*Jew. Chron.*, 2 août 1912.)

Le scandale de la police de New-York, impliquée dans

l'assassinat du Juif Rosenthal, a eu son contre-coup en Angleterre, en ce sens qu'il a dévoilé un des principaux vices d'Israël : la passion du jeu.

« Pour quelle raison, écrit Mentor dans la *Jewish Chronicle*, nous autres, Juifs, sommes-nous plus enclins au jeu que les autres peuples ?... Tous les agents du turf et des courses, sous toutes leurs formes, sont pour la plupart juifs, sous des noms déguisés. De la sorte, les Juifs ne sont pas seulement des joueurs, mais des excitateurs à jouer... Les occupations ou les commerces, dont le jeu constitue l'élément principal, regorgent de Juifs. Les Bourses du monde entier contiennent une proportion considérable de Juifs, non seulement pour la raison que les Juifs sont plus habiles financiers que le restant de l'humanité, mais parce qu'ils sont possédés du démon du jeu. De même, le prêt d'argent est basé sur le jeu ; de même, le commerce des vieux habits, le prêt sur gages, tous commerces monopolisés par les Juifs... Le démon des cartes possède nos communautés, notamment celle de Birmingham, au point de devenir un vrai scandale. Nos communautés de Londres ne donnent pas un meilleur exemple. Hommes et femmes honorables sont les esclaves du jeu. Des mères de famille juives passent leur existence à jouer ; le matin, dès la première heure, l'après-midi, le soir, et chaque jour, *y compris celui du Sabbat*. Quand des Juives, parées de diamants, s'exposent à leurs fenêtres ouvertes aux regards des passants, jouant aux cartes le dimanche, quelle opinion voulez-vous qu'elles donnent à leurs concitoyens de notre religion et de notre peuple ? Que de mères de famille juives n'a-t-on pas citées, perdant sur une carte l'argent nécessaire à l'entretien de la maison, à l'achat des vêtements de leurs enfants !... Le jeu chez nous n'est pas seulement un vice, c'est un danger social et économique. » (*Jew. Chron.*, 23 août 1912.)

Ce cri d'alarme, poussé par un Juif sincère, soulève, bien entendu, de violentes et furieuses protestations chez Israël d'Angleterre. Ce tableau de la vie intime du peuple élu n'est pas, en effet, sans saveur, d'autant qu'il est brossé par un de ses plus respectables enfants.

Néanmoins, il n'est que juste de le constater, nombre de Juifs ont félicité Mentor d'avoir mis au jour ce chancre d'Israël ; et le *Jewish Express*, l'organe judéo-allemand de

la Cité, reconnaît que le manque d'ouvriers parmi les Juifs est dû à cette passion du jeu. (*Jew. Chron.*, 30 août 1912).

Ne quittons pas l'Angleterre sans constater que l'*Aliens Bill* est appliqué toujours plus rigoureusement, ce qui lui vaut, de la part des enfants de Juda, l'aimable épithète de *Stupide Bill*. (*Jew. Chron.*, 30 août 1912.)

ALLEMAGNE

Le baromètre d'Israël est en forte baisse en Allemagne. De toutes les parties de l'Empire monte la haine contre le Juif, et la volonté arrêtée de combattre ses progrès. C'est, tout d'abord, l'Union des Etudiants nationalistes allemands qui mène une vive campagne contre l'admission des étudiants juifs de Russie dans les Universités et les écoles techniques d'Allemagne. Voici son programme : 1° Ceux des étudiants juifs étrangers déjà inscrits seront frappés de taxes triples. 2° Ceux qui solliciteront leur admission devront passer un examen préalable, et l'équivalence des grades ne leur sera pas accordée ; ils auront à acquitter également des droits doubles ou triples. 3° L'admission des étrangers ne sera que conditionnelle et ne deviendra effective qu'au fur et à mesure des vacances. (*Univ. Isr.*, 2 août 1912.)

Ce programme a déjà reçu, en partie, son exécution. Nombre de Hautes Ecoles, notamment l'École Polytechnique de Darmstadt, ont introduit cette réforme. C'est à Königsberg et à Dantzig, cependant, que le mouvement est le plus accentué, et les chefs de l'Union des étudiants nationalistes ne cachent pas leur intention de *purger* les Universités prussiennes de l'élément juif étranger. (*Jew. Chron.*, 14 juin 1912.)

En Bavière, à Munich, ont eu lieu de violentes manifestations contre les étudiants Juifs de Russie. Deux mille étudiants y prirent part. L'objet du meeting : Comment empêcher l'admission des juifs de Russie dans l'Université de Munich ? Toutes les corporations d'étudiants prirent part à la discussion. Les étudiants catholiques s'élevèrent contre l'athéisme de ces Juifs de Russie, tandis que les conservateurs les accusèrent d'être socialistes et anarchistes. Tous déclarèrent qu'il fallait agir, tant auprès des autorités, univer-

sitaires qu'auprès de celles du Gouvernement, pour s'exposer à l'admission « de ces sales et ignorants Juifs sans culture » qui veulent judaïser et rectifier l'Université de Munich ; « s'engageant, au cas où le gouvernement ne ferait pas son « devoir, à prendre eux-mêmes les mesures nécessaires. » (*Jew. Chron.*, 5 juill. 1912.)

Nous ne pouvons que féliciter les étudiants allemands de leur patriotisme, et souhaiter à nos étudiants la même énergie et la même clairvoyance.

Au reste, les Allemands abordent le problème juif sous son véritable jour, je veux dire, le point de vue ethnique. A Leipzig, s'est fondé un nouveau parti antijuif dont les membres sont pangermanistes et disciples de « la pureté de la race germanique ». Tout membre de cette Ligue doit prendre l'engagement formel : de ne jamais épouser de Juive, ni de permettre aucun mariage mixte avec des Juifs. Le but poursuivi est d'exclure le Juif de la Société allemande, puisqu'on ne peut l'exclure de l'Etat allemand. (*Jew. Chron.*, 7 juin 1912.)

Plus heureux que nous, les Allemands, dans leurs manifestations antisémites, sont appuyés par leur gouvernement. Ainsi, le ministre de l'instruction publique, en Prusse, a envoyé aux représentants des Sociétés juives qui assistent les étudiants juifs de Russie une circulaire, leur notifiant d'avoir à fournir des listes nominatives de ces étudiants, « afin d'expulser tous ces étrangers nuisibles dont il entend « purger les Universités allemandes ». (*Jew. Chron.*, 30 août 1912.)

Le sentiment antijuif est tellement puissant dans l'Empire, que l'érection de la statue de Heine à Francfort a été l'occasion de violentes manifestations. Le député antisémite, Dr Werner, dans un discours enflammé, a protesté contre « cette statue élevée à cet ignoble Juif, véritable insulte aux « sentiments allemands ». « Heine, a-t-il ajouté, est un poète « vulgaire, infâme et conventionnel, sans sincérité. Quant « à l'homme, il était frivole, cynique et bas. » Mort aux Juifs ! a répondu la foule qui entonna ensuite le chant de *Deutschland, Deutschland über alles !* (*Jew. Chron.*, 21 juin 1912.) Le résultat de ces manifestations ne s'est pas fait attendre : la statue de Heine a été érigée au fond du jardin d'un restaurant. (*Arch. Isr.*, 22 août 1912.)

La faute en est à l'Empereur Guillaume, glapit Israël ;

c'est lui qui, en faisant enlever de sa villa de Corfou, la statue de Heine, provoqua en Allemagne la haine contre le poète. La colère d'Israël est d'autant plus comique, en cette occurrence, que Heine n'a guère ménagé ses congénères ; il leur a décoché ses plus mordants sarcasmes.

Grand scandale en Allemagne : le *Kyffhäuserverlag* de Weimar a publié un almanach sous le titre de *Semi-Gotha*, où se trouvent les généalogies et l'histoire des nobles allemands d'origine juive.

La préface porte : « Les matériaux de l'ouvrage ont été réunis par de nombreux collaborateurs appartenant à la noblesse. Parmi les souscripteurs de la première heure, nous comptons un Prince de la famille impériale et un futur souverain allemand. » Parmi les familles qui seraient d'origine juive, l'Almanach cite le prince Henckel de Donnersmarck, le comte Bethufy-Huc, le baron Heyl Zu Herrnsheim, et les fameux banquiers Koch, Gwinner, Schickler et Hansemann. (*Jew. Chron.*, 28 juin 1912.) Inutile de dire que même les journaux libéraux admettent que le *Semi-Gotha* n'est qu'une mystification.

Autre scandale littéraire en Israël : un jeune rabbin orthodoxe, le D^r Raphaël Breuer, a publié un commentaire du *Cantique des Cantiques* dans lequel il déclare que cette partie de la Bible est foncièrement immorale, que l'œuvre est franchement érotique, et que la Sulamite est une femme de la plus basse moralité. Ce jeune fanatique, expliquent les Revues juives, était jusqu'ici connu comme un « mangeur de sionistes ». Désormais, le voilà célèbre, comme commentateur de l'Ancien Testament. (*Jew. Chron.*, 7 juin 1912.)

Pour combattre les apostasies toujours plus nombreuses, la Communauté de Berlin a décidé de publier, mensuellement, les noms des renégats. Le résultat semble heureux, si nous en croyons la statistique suivante : décembre 1910 : 34 abjurations ; janvier 1911 : 40 ; février : 17 ; mars : 16 ; avril : 24 ; mai : 22 ; juin : 14 ; juillet : 5 ; août : 12 ; septembre : 4. (*Arch Isr.*, 15 août 1912.)

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Le rapport annuel de la *Jewish Colonisation Association* est instructif. Les colonies d'Argentine sont habitées par 3.619

familles juives, comptant 20.038 âmes. « Tous ces gens, dit « le rapporteur, sont devenus de véritables agriculteurs. » Puis, ce dernier nous décrit la colonie juive de Basavilbaso : « C'est le jour du marché. Tout le long de la grand'rue, les « fermiers vont et viennent, traitent leurs affaires, regardent « les éventaires où les cultivateurs modestes étalent le pro- « duit de leur potager. *Est-on dans une colonie juive ou dans « un village de France ?* » (*Univ. Isr.*, 9 août 1912.)

Prodigieuse impudence d'Israël ! Et quel village de France, si déshérité soit-il, a donc pu prêter l'illusion de ressembler, même de loin, à une colonie de ces rapaces au bec d'orfraie !

AUTRICHE

Pour cette fois, si nous en croyons Israël, et le *Budapesti Hirlap*, l'Autriche, à son tour, serait menacée de voir ses enfants apostasier pour suivre la loi du Talmud. En effet, le *Budapesti Hirlap* annonce qu'au village d'Ibucá, au nord de la Hongrie, un mouvement intense de conversion s'est dessiné. Quarante familles catholiques ont embrassé le judaïsme. Tous ces néo-juifs manifestent une grande ferveur dans les pratiques de la confession juive. (*Arch. Isr.*, 4 juillet 1912.)

Si le fait est vrai, « ces cent cinquante à deux cents circoncisions, en bloc (j'allais écrire Bloch), seraient pour Israël un baume capable d'adoucir un peu l'amertume causée par les nombreuses apostasies juives si fréquentes dans l'empire austro-hongrois. Quant à nous, réjouissons-nous à la pensée que peut-être cette conversion, en masse, est tout aussi fantaisiste que celle des Khazars imaginaires, et qu'au surplus, les Hongrois appartiennent à la race ouralo-altaïque, et non pas à notre race aryenne.

BELGIQUE

Voici un record auquel le petit royaume d'Albert I^{er} ne s'attendait guère, et qui ne constitue certes pas un titre de gloire. Les statistiques récentes nous apprennent que dans les grands centres tels que Bruxelles, Anvers, Gand et Liège, le nombre des hommes de loi juifs accuse une proportion qui varie de 45 à 74 o/o. A l'Université libre de Bruxelles, 54 o/o des

professeurs sont juifs ; à la nouvelle Université de Bruxelles et à celle de Gand, la proportion est encore plus forte. Les médecins juifs forment 62 o/o, et les dentistes juifs 90 o/o de la totalité des praticiens du Royaume. (*Jew. Chron.*, 16 août 1912.)

Si nos voisins belges n'y mettent ordre à bref délai, il n'est nul besoin d'être prophète pour prédire quel sera leur sort.

ESPAGNE

La catholique Espagne, elle aussi, se repent d'avoir banni les Juifs. Elle fait aujourd'hui amende honorable, et toutes les revues juives la félicitent, non sans lui décocher des sarcasmes. « Il a fallu, écrit M. H. Prague, arriver jusqu'au « XIX^e siècle, pour que l'Espagne reconnût la folie à la- « quelle elle avait cédé, et qu'elle éprouvât des regrets de « cette politique antijuive, qui avait si considérablement « nui à ses intérêts et porté un coup fatal à ses destinées... « Tout récemment, le gouvernement de Madrid a envoyé un « délégué officieux en Bulgarie, en Serbie et en Turquie, « pays qui possèdent une population juive d'origine ibé- « rique, pour entrer en relations avec elle, et essayer de l'in- « téresser aux destinées de l'Espagne. Au Maroc, ce même « gouvernement fait des mamours aux Juifs descendants des « proscrits de 1492, et sollicite leur concours pour asseoir « son autorité sur les pays soumis à son influence et favo- « riser le développement de la puissance espagnole... Tous « les Etats qui ont fait une place aux Juifs jouissent d'une « prospérité incomparablement supérieure à celle des pays « qui la leur refusent... La fortune d'une nation est en raison « directe du degré d'émancipation de ses sujets israélites... « Pour avoir méconnu ces vérités, l'Espagne et le Portugal « ont souffert dans leurs œuvres vives. » (*Arch. Isr.*, 27 juin 1912.)

Je croyais que l'Espagne avait connu de grands jours sous des monarques qui avaient nom : Isabelle la Catholique, Charles-Quint, Philippe II, Ferdinand VI. Et d'ailleurs, l'expulsion des Juifs et l'Inquisition ne lui ont-elles pas épargné le fléau des guerres de religion ?

Libre donc à l'Espagne de faire son *mea culpa*, et par l'organe de Don Isaias Perez Iscar (nom qui sent terrible-

ment le Juif), délégué du *Circulo mercantil y industrial* de Saint-Sébastien, de vanter au journal israélite, l'*Aurore* de Constantinople, les qualités des Juifs « *qu'une malheureuse mesure du gouvernement, mal conseillé, expulsa, il y a quatre cents ans, de notre patrie* ».

Un autre Espagnol, M. Felipe Pons Salonas, secrétaire général de l'Union des producteurs d'Espagne, renchérit encore sur ces éloges : « Il est temps que l'Espagne regarde aujourd'hui les Juifs espagnols avec des yeux de mère et répare affectueusement les erreurs commises en d'autres temps... L'Espagne ouvre son cœur aux fils d'Israël. » (*Arch. Isr.*, 15 août 1912.)

Il est à craindre pour la catholique Espagne que tant qu'elle n'ouvrira pas sa bourse au lieu de son cœur, il est peu probable que son fils Israël se précipite sur son sein maternel ; et espérons pour elle que le rédacteur d'*El Mundo*, de la Havane, se trompe dans ses affirmations, quand il s'écrie : « Espagnols, que nous le voulions ou non, nous n'avons pas le choix. Nous sommes, par nos antécédents, ou Maures ou Juifs. » (*Arch. Isr.*, 29 août 1912.)

ETATS-UNIS

De même qu'en Angleterre, l'Antisémitisme devient de plus en plus virulent dans le pays de la Liberté. Israël ne cherche plus à le cacher. Le peintre juif Hermann Struck, de Berlin, de retour d'un voyage aux Etats-Unis, n'hésite pas à déclarer « que la haine du Juif, en Amérique, est encore plus marquée qu'en Russie. En Russie, les Juifs sont persécutés et soumis à des lois spéciales. Mais, socialement parlant, le peuple russe ne leur témoigne pas le même exclusivisme qu'en Amérique. Dans quel autre pays du monde entendriez-vous dire par un des principaux magnats du commerce américain, parlant d'un magnat financier juif aussi important que lui : « Je ne le connais que de telle rue à telle rue, » désignant, par là, le quartier des affaires. Vous n'ignorez pas que maintenant, nombre d'hôtels stipulent dans leurs annonces qu'ils n'accepteront pas de Juifs. Et cet ostracisme social couvre une vengeance, car New-York, de nos jours, est presque une cité juive. Une personne sur quatre que vous

« *rencontrez est juive* ; et bien qu'il n'existe pour eux aucune différence légale, les Juifs n'ont pu encore briser la « barrière sociale élevée pas les Américains. » (*Jew. Chron.*, 28 juin 1912.)

Le professeur Richard Gottheil, de l'Université de Columbia, montre, de son côté, l'Antisémitisme se propageant partout, dans les écoles, dans les Universités, dans le monde commercial, sur les plages mondaines. De l'Atlantique au Pacifique, l'esprit antijuif se développe, principalement, parmi les classes riches et aisées. Cet ostracisme est si rigoureux, que les Juifs qui arrivent de Russie trouvent le pourcentage des Ecoles du gouvernement américain *inférieur* à celui qu'il leur est permis d'atteindre dans les Ecoles du gouvernement russe. Dans ces conditions, à quoi bon émigrer ? Les Juifs en sont réduits, dans le pays de la Liberté, à former leurs Universités propres et à organiser pour eux-mêmes leurs résidences d'été et leurs villes d'eaux. Tout dernièrement, à Saratoga, une famille juive des plus connues s'est vue refusée par un hôtel, parce que juive. Aussi, Long-Branch, Far-Rockaway, Arverne, sont devenues des villes d'eaux purement juives, les autres leur étant fermées.

Les écoles libres les boycottent également ; et une des écoles les plus réputées d'Amérique, ayant refusé de s'associer à cet ostracisme contre les Juifs, a vu ses bancs désertés par tous les élèves non juifs, et a dû fermer ses portes.

La raison de cet antisémitisme, déclare le Professeur Gottheil, est dans l'énorme immigration juive. Pensez donc que New-York compte plus d'un million de Juifs, et que le quartier de Broadway tout entier est leur conquête. « Bref, conclut le Professeur Gottheil (pourtant compétent, puisqu'il occupe à l'Université de Columbia la chaire de Sémitisme), il faudrait « un *Super-prophète* pour prédire la solution du terrible problème du Judaïsme en Amérique ». (*Jew. Chron.*, 26 juillet 1912.)

Les autres témoignages de l'acuité de l'antisémitisme aux Etats-Unis ne manquent pas. L'organe juif *American Hebrew* relate qu'un des Clubs les plus importants d'Atlanta, au point de vue des organisations sociales, le Brookhaven Country Club, vient de se reformer complètement, dans le but d'éliminer tous les Juifs qui en sont membres. Lors de la fondation de ce Club, le Comité avait demandé à plusieurs personnalités juives éminentes de faire partie du Club. Le

revirement est donc bien significatif. (*Jew. Chron.*, 7 août 1912.)

Un Juif sincère (il en est), le Dr Léon, écrit à la *Jewish Chronicle* : « Je suis persuadé que partout où, en Amérique, se fait sentir l'antipathie contre les Juifs, la faute en est aux membres nouvellement enrichis de nos communautés, qui en arrivent, par leur ostentation de mauvais goût, à écœurer même les parvenus américains. » (*Jew. Chron.*, 23 août 1912).

Est-ce pour combattre et pallier ce sentiment d'antisémitisme que certains chefs de communautés juives veulent se faire, en Amérique, les apôtres d'une réforme du Judaïsme ? Toujours est-il, qu'un certain Dr Léon Harrison prêche la réforme suivante : suppression des aliments défendus ; suppression de l'observance du Sabbat ; la langue hébraïque elle-même doit être supprimée ; et tous ces sacrifices doivent être faits aux exigences de l'assimilation aux mœurs américaines. Religion de convenances, de laquelle tout sacrifice personnel doit être éliminé, et dans laquelle chacun doit faire ce qui lui semble juste, telle est la réforme qu'entend imposer le Dr Harrison. Aussi, est-ce avec indignation qu'Israël d'Angleterre s'écrie : ce n'est pas réformer le Judaïsme que de le mutiler ainsi, c'est le déformer ! (*Jew. Chron.*, 12 juillet 1912.)

Il est vrai que voilà bien des suppressions ; mais Israël oublie-t-il qu'il est lui-même un peuple tronqué ?

Un autre réformateur du Judaïsme aux Etats-Unis est plus gai. A la dernière Pâque juive, on servit à la communauté des rafraîchissements après le Seder, et la cérémonie se termina par des danses. (*Jew. Chron.*, 19 juillet 1912.) Malheureusement, le correspondant de la Revue juive omet de nous faire savoir la nature de ces danses : *cake-walk* ou *tango* ?

FRANCE

Il fallait s'y attendre. Après nous avoir redit à satiété que les Juifs au Maroc étaient les meilleurs auxiliaires de la France, et qu'en conséquence nous leur devions toute notre reconnaissance, voici qu'aujourd'hui le ton change : Israël ne se contente plus de demander notre protection, il la réclame comme un droit. « Si les Juifs marocains, lit-on dans

« *l'Univers Israélite*, ont préparé dans une large mesure le
« nouveau régime, n'est-il pas juste qu'ils en bénéficient !
« *Ils ont déjà fait pour la France plus que la France n'a fait*
« *pour eux. Ils ne méritent pas seulement la protection ; ils*
« *y ont droit.*

« ... On devrait donc attacher à la résidence générale un
« fonctionnaire qui aurait pour rôle d'éclairer l'Administra-
« tion sur les intérêts et les besoins des Juifs. Ce fonction-
« naire devrait naturellement être un Israélite... En vertu
« de la même considération, on doit réformer le Statut
« légal des Juifs marocains. » (*Univ. Isr.*, 31 mai 1912.)

Le Juif Hauser, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, et chargé d'une mission au Maroc, nous chante la même antienne : « N'oublions pas, écrit-il, que les meilleurs auxiliaires que nous puissions trouver au Maroc ont été les écoles de *l'Alliance Israélite*. Ses vingt-huit écoles, réparties dans quinze villes, dispensent l'enseignement de la langue française à 5.000 élèves. » Ici, une perle juive : « Ces jeunes gens veulent savoir le français parce qu'ils considèrent que c'est la langue courante du commerce dans la Méditerranée. » (*Univ. Isr.*, 31 mai 1812.)

A la bonne heure ! nous aurions pu craindre qu'ils apprennaient notre langue pour ses richesses littéraires ou philosophiques !

En attendant, Israël prétend nous imposer l'hébreu comme langue classique, et au même titre que le grec et le latin. Écoutons un collaborateur de *l'Univers Israélite* : « La culture française n'est pas seulement fille des classiques gréco-latins, elle est fille aussi de la Bible... Faisons ce rêve : une division E ou F intitulée : Hébreu-latin, un baccalauréat où l'on pourrait demander à être interrogé sur Isaïe ou les Proverbes. » (*Univ. Isr.*, 21 août 1912.) Et pourquoi pas, ô Israël, sur le *Schulchan-Arousch*, ou bien encore sur le *Ighireth ha-Schemad*(1) ? Le Français, du moins, apprendrait ainsi, dans les textes, qu'il est permis au Juif de tromper, de voler ou de tuer le Goï, de même que l'apostasie, pour les fils d'Israël, n'est qu'une formalité sans importance.

Vous doutiez-vous que le 15 Ab est une petite fête chez Israël ? Non ? Et saviez-vous, qu'au dire du patriarche Simon ben Gamaliel, rabbin du second siècle, il n'est pas de plus

(1) Traité de l'Apostasie. Ouvrage célèbre de Maïmonidès.

belle fête que le 15 Ab ? Oyez plutôt : « En ce jour, « les jeunes filles sortaient tout de blanc habillées ; toutes, « même les riches, portaient des toilettes empruntées, pour « ne pas humilier celles qui n'en avaient pas à elles. Que « dites-vous de la délicatesse de ce trait, amies lectrices ? « Elles chantaient en chœur : Jeune homme, ne considère « pas la beauté, considère plutôt la famille, car la grâce est « mensonge et vaine la beauté. » (*Univ. Isr.*, 26 juillet 1912.) Ce chant paraît indiquer deux choses : 1° Les jeunes filles ne sortaient pas pour se promener, mais bien pour chercher un mari ; c'était, par conséquent, la foire aux mariages. 2° Etant donnée la courbe accentuée du profil hébraïque, il n'était peut-être pas superflu de considérer que « la grâce est mensonge « et vaine la beauté ».

Il paraîtrait, c'est un collaborateur de l'*Univers Israélite* qui l'affirme, et nous lui laissons la responsabilité de son dire, que les Japonais sont à la recherche d'une religion, et que le gouvernement du Mikado a nommé une commission chargée de parcourir le monde et de faire choix de la religion qu'on introduirait au Japon. Ceci est déjà fort bien, mais voilà qui est mieux : un des membres de cette commission serait allé à Berlin rendre visite au prédicateur de la communauté juive réformée. (*Univ. Isr.*, 2 août 1912.)

L'occasion était trop belle de ce Japonais venant s'instruire de la religion judaïque, dans le but de la faire adopter par son peuple, pour ne pas citer la fameuse conversion au judaïsme du roi des Khazars, et, à sa suite, de tout son peuple.

Le collaborateur de l'*Univers Israélite*, le rabbin Vexler, n'a garde d'y manquer. Le malheur est que ce peuple des Khazars est légendaire, son royaume imaginaire, et la date de la prétendue conversion d'une fâcheuse imprécision. Gageons que le soi-disant désir des sujets du Mikado, d'adopter la religion d'Israël, est tout aussi fantaisiste.

Par contre, avec le *droit du couteau*, nous rentrons en pleine réalité. Le droit du couteau, on le sait, est la taxe perçue autrefois et de nos jours encore, par les communautés juives, sur chaque bête abattue par le *Schochet*. Or, par un juste retour des choses d'ici-bas, la séparation des Eglises et de l'Etat, dont le Juif Grünebaum-Ballin est un des principaux auteurs, a eu pour résultat inattendu d'empêcher la perception de ce droit en Algérie. Or, Israël est d'autant plus mécontent de n'avoir pu obtenir encore aucune solution du

gouvernement français, que le montant de cette perception est loin d'être à dédaigner. Voici quelques chiffres : le *droit du couteau*, à Alger, rapporte annuellement 120.000 francs; à Oran, 80.000 francs; à Mascara, 12.000 francs. (*Univ. Isr.*, 26 juillet 1912.)

Or, Israël flaire le danger. Ce *droit du couteau* supprimé, ce sont les Juifs nécessiteux à la charge des mairies, et partant, l'antisémitisme en perspective.

Autre cause de mécontentement chez Israël traditionaliste : l'introduction de l'orgue à la Synagogue. Voici en quels termes s'exprimait, à ce sujet, le rabbin Isidore Loeb : « Nous avouons franchement que nous ne sommes pas « pour l'orgue. C'est un instrument barbare. Il ne chante « pas, il hurle, il grogne. » (*Univ. Isr.*, 23 août 1912.)

O Isidore Loeb, était-ce bien au peuple juif à traiter l'orgue d'instrument barbare, lui dont les oreilles se complaisent aux mugissements rauques de la trompe du Schofar ?

Il est vrai qu'Israël ignore la pudeur et manque de mesure; témoin, cette déclaration du philosophe Henri Bergson au reporter du *Gaulois*, M. Pascal Forthuny : « Dans « notre admirable France, toujours si vivante, il y a une « intense recherche d'idéal supérieur. » (*Arch. Isr.*, 26 juillet 1912.)

Mais, comment accorder cette affirmation de Bergson, de « notre admirable France, si vivante », avec la déclaration du Juif Elie Metchnikoff, professeur à l'Institut Pasteur, que « la race française semble vouée à la dégénérescence physique et morale » ? Je sais bien que le grand savant d'Israël a trouvé dans la crotte de chien un remède à cette dégénérescence. Mais l'énigme n'en reste pas moins cruelle.

Les dissensions profondes existant entre l'Alliance Israélite de Paris et sa filiale de Berlin ont eu pour résultat la démission de M. Antebi, représentant de l'Alliance Israélite en Palestine, avec, pour conséquence, la fermeture, à bref délai, de ses écoles en Palestine. En effet, les efforts de Joseph Reinach de transformer en Français le Juif de Palestine ont été absolument vains. Déjà, depuis longtemps, l'école d'apprentissage eût été fermée, n'était l'opposition de feu le Grand Rabbin Zadoc-Kahn et de Narcisse Leven. La démission de M. Antebi, partisan de la fermeture de ces écoles, ne fera qu'en hâter la suppression. (*Jew. Chron.*, 16 août 1912.)

ITALIE

Israël connaît son peuple. Il a trouvé le moyen de muer ses soldats en héros. Voici comment : la communauté juive de Turin a promis 1.000 francs de récompense à tout Juif qui gagnera la médaille d'or du courage militaire. (*Jew. Chron.*, 21 juin 1912.)

Il ne semble pas jusqu'ici que la communauté de Turin ait fait preuve d'imprudence pour sa caisse en se laissant aller à cette promesse.

ROUMANIE

La Roumanie ne désarme pas. Tous les étudiants en médecine étaient autorisés, jusqu'à présent, à n'accomplir leur service militaire qu'à l'âge de 28 ans, pour ne pas interrompre leurs études. La nouvelle loi en vigueur maintient cette faveur, sauf pour les *étrangers* (lisez les Juifs), qui, bien qu'*étrangers*, doivent le service militaire personnel. (*Univ. Isr.*, 16 août 1912.)

RUSSIE

La troisième Douma, dont les pouvoirs ont expiré l'an dernier, laissera les pires souvenirs à Israël. Le territoire, ou zone de séjour des Juifs, n'a pas été aboli. Le pourcentage des admissions dans les Universités a été restreint. L'entrée des Zemstvos a été fermée aux Juifs, et l'amende que doivent payer les familles de réfractaires à la conscription considérablement augmentée. La dispense militaire des fils uniques ou de veuve ne leur est pas applicable. Et la nouvelle loi électorale enlève le droit de vote aux Juifs qui ne jouissent pas du droit de séjour dans tout l'Empire. (*Univ. Isr.*, 2 août 1912; *Arch. Isr.*, 22 août 1912.) Voilà qui n'est pas pour égayer Israël. Joignez à cela les distinctions ou nominations accordées par le Tsar à des antisémites farouches. Le député Pourishkewitch a reçu de l'Empereur son portrait et a été élevé à la dignité de conseiller d'Etat. Le député Krupensky, auteur de l'amendement qui exclut les Juifs de l'armée, a reçu du Tsar un titre à la Cour. L'évêque de Chelm, Evlogi,

célèbre agitateur antijuif, a été promu archevêque. (*Jew. Chron.*, 7 juin 1912.)

Israël, qui chantait victoire au sujet de la question du passeport, a dû déchanter, et reconnaître que la dénonciation du Traité de Commerce par les Etats-Unis n'a rien changé à la situation. L'Ours moscovite n'est nullement intimidé. Le célèbre journaliste juif, Herman Bernstein, vient d'en faire l'expérience. Parti d'Amérique dans le but de visiter la Russie, il avait obtenu un passeport du consulat de Russie à Paris. Le gouvernement du Tsar a opposé son veto. (*Jew. Chron.*, 7 juin 1912.)

Les élections pour la nouvelle Douma ont été l'occasion de nouvelles restrictions. Ainsi, à Odessa, pour obtenir le droit de vote, les Juifs doivent donner la preuve de dix ans de résidence ; à Rostov, 25 ans de résidence sont exigés. (*Jew. Chron.*, 2 août 1912.) Quant à l'Union de l'Archange Michel, ligue antisémite et ultra monarchiste, elle a publié un manifeste, au moment des élections, dans lequel elle insiste sur la nécessité de « déraciner l'excroissance juive « profondément incrustée dans le corps du peuple russe, « par l'exclusion des Juifs de tout emploi civil et militaire, « par la suppression de juges, avocats, jurés, médecins et « pharmaciens juifs ». Le manifeste réclame la « nationalisation du Crédit Russe ». (*Jew. Chron.*, 12 juill. 1912.)

Du crime rituel de Kiew je ne parlerai pas, pour la raison déjà donnée : *Israël ne permettra jamais la condamnation juridique d'un Juif pour crime rituel.* Les journaux et les revues de tous pays fourmillent de nouveaux détails, prouvant, tantôt la culpabilité de Beilis, tantôt son innocence. De nouveaux témoignages surgissent à tout instant. Les enquêtes recommencent. Toute cette agitation n'a pas d'autre but que de gagner du temps et de lasser la patience du public.

PORTUGAL

Bien que la chute de la Monarchie, au dire des Revues juives, ait considérablement amélioré la situation d'Israël au Portugal, ce qui n'est pas pour nous surprendre, Juifs et Francs-Maçons étant frères, déjà des dissentiments se produisent à propos des territoires d'Angola. A la conférence

tenue à Vienne par l'Ito, Zangwill, son président, déclara insuffisantes les offres du gouvernement de Lisbonne et critiqua le climat d'Angola, ce qui lui valut une réponse sévère du journal officiel *O Seculo*. De plus, au Sénat portugais, le sénateur Bernardino Roco déclara à la tribune : « Les Juifs sont mécontents de nos offres qui leur paraissent insuffisantes. Ce qu'ils veulent, c'est réédifier leur Sion détruite, et réaliser leurs espérances dans notre pays. Cela, nous ne le permettrons pas ! » (*Jew. Chron.*, 26 juill. 1912.)

Ajoutons que la communauté juive de Lisbonne compte déjà 400 membres, et que le gouvernement de la République l'a reconnue comme une corporation légale ayant capacité d'acquérir. (*Jew. Chron.*, 30 août 1912.)

TURQUIE

Même en cette pauvre Turquie mutilée, le baromètre est au mauvais temps pour Israël. Il est vrai que le peuple ottoman commence à voir clair dans le rôle joué par le Comité Union et Progrès ! Le Hodja, ou grand prêtre de la Mosquée de Sainte-Sophie, a prêché ouvertement la guerre « contre les Jeunes-Turcs et les Sionistes », affirmant que le massacre des Sionistes est un devoir sacré. Ce fut pendant une cérémonie à la Mosquée, à l'occasion du Rhamadan, que le Hodja s'écria : « O croyants ! ces Sionistes maudits méritent tous d'aller aux galères. C'est un devoir sacré que de les massacrer ! » Un musulman ayant élevé la voix pour le blâmer, le Hodja poursuivit : « O croyants ! punissez l'incroyant ! » Et sur-le-champ, le perturbateur fut lynché. (*Jew. Chron.*, 30 août 1912.)

Il n'est pas inutile de faire remarquer que, d'après la statistique du *Jewish Year Book*, il y a actuellement en Turquie 400.000 Juifs et 300.000 Donmehs ou Crypto-Juifs. (*Jew. Chron.*, 9 août 1912.)

A noter, également, l'incident provoqué dans l'Empire Ottoman par la trahison de deux gendarmes juifs de Rhodes, qui révélèrent au général italien Ameglio l'endroit où les Turcs avaient caché un dépôt d'armes. (*Jew. Chron.*, 28 juin 1912 ; *Arch. Isr.*, 28 juin 1912.)

Israël s'est terriblement fourvoyé ! Mettant à profit la

résistance victorieuse des Ottomans en Tripolitaine, l'*Univers Israélite* clamait orgueilleusement : « Sait-on quels
« furent, avant les Allemands, les maîtres des Turcs dans
« l'art de la guerre ? Ce furent les Juifs chassés d'Espagne
« et de Portugal, accueillis avec la plus bienveillante hospi-
« talité par les Sultans ottomans. » (16 août 1912.) Mais
depuis, les revers turcs dans la guerre balkanique ont
changé la face des choses, et Israël ne revendique plus la
gloire de maître ès arts de la guerre.

Fait plus grave, il est autre chose qu'il ne revendique pas
davantage, c'est l'obligation de servir sa patrie ottomane.
Après à revendiquer ses droits de citoyen, il se hâte de fuir
ses devoirs. La population juive de Palestine subit en ce
moment une crise de pauvreté terrible. Quelle en est la
cause ? Le docteur J. Lévy, directeur de la Banque Anglo-
Palestinienne et membre du Comité de l'œuvre des soupes
populaires, va nous le dire : « *La faute en est au service*
« *militaire obligatoire. Pour y échapper, des centaines*
« *d'hommes ont émigré, laissant femmes et enfants abandonnés*
« *et orphelins.* » (*Jew. Chron.*, 23 août 1912.)

Sans commentaires ! Mais où sont les vertus guerrières des
Macchabées ?

VARIÉTÉS

— La *Schechita*, ce mode d'abatage barbare des Juifs, a été
dénoncée par la Ligue mondiale contre la Vivisection, lors
de son dernier congrès à Zurich. Israël crie à la calomnie et
au mensonge. (*Jew. Chron.*, 16 août 1912.)

— Pour la première fois a été célébré à la Synagogue de
Cracovie un service en *esperanto*. (*Jew. Chron.*, 16 août
1912.) C'est incontestablement un succès juif ; mais que
devient, en tout cela, la langue de tes pères, ô Israël ?

— La revue juive *Heosid* (l'Avenir) a interviewé les per-
sonnalités juives les plus éminentes touchant l'avenir du
Judaïsme. Max Nordau est pessimiste, ainsi que le D^r Ber-
ditchewsky. Par contre, l'historien S. Dubnow, Ben
Yehudah, l'auteur de *Milon*, le D^r Nathan Birnbaum, le
publiciste hébreu Bar-Tuviah, l'écrivain Sokolow, le pro-
clament immortel. L'opinion du professeur de philosophie
juive, D^r David Neumark, est intéressante. D'après lui, les

réformateurs du Judaïsme religieux, aussi bien que les nationalistes, ont fait fausse route en se séparant. Les réformateurs ont divorcé la philosophie du Judaïsme d'avec le peuple Juif. Les nationalistes se sont contentés du corps de la nation, croyant un Etat Juif suffisant. L'avenir du Judaïsme est dans la réunion de sa philosophie religieuse avec sa nationalité. (*Jew. Chron.*, 23 août 1912.)

Puisse le D^r Neumark dire vrai ! Et travaillons tous à la reconstitution d'un Etat Juif indépendant, à Jérusalem ou ailleurs, qui nous débarrasse à jamais du fléau juif !

« Nos noms et nos prénoms ! écrit le rabbin Vexler, mais « c'est toute notre histoire !... Nous en avons de souples et « de rudes, de tendres et de farouches, de nasillards et de « gutturaux. Les uns légers et gracieux et où rit un rayon de « soleil, s'épèlent avec un doux bruit de perles qu'on « égrène. » (*Univ. Isr.*, 14 juin 1912.)

Nasillards et gutturaux ! Personne n'y contredira ; mais souples et tendres ! Et pour ce qui est du bruit de perles qu'on égrène, nous concevons que ce bruit soit doux aux oreilles d'Israël lapidaire ; mais pour nos oreilles de Goïm, le grincement d'une crécelle ne serait-il pas plus juste ?

Melbourne détient le double record du féminisme et du philosémitisme. En effet, M^{lle} Isaacs vient d'être nommée juge à la Cour d'appel de cette ville. Elle est fille, elle-même, d'un magistrat à la cour suprême, ex-ministre de la justice d'Australie. (*Univ. Isr.*, 19 juill. 1912.)

Pourvu, Seigneur, que M^{lle} Isaacs n'aille pas démériter, obligeant, par là, son vénérable père à donner de nouveau, au monde épouvanté, le spectacle affreux du sacrifice d'Isaac par Isaac !

G. DE LAFONT DE SAVINES.





Les Milices temporelles de l'Eglise

(Suite)

IV

G devenant eux-mêmes les serviteurs de l'Eglise et les antagonistes de la barbarie, peu à peu les Princes chrétiens se subrogent aux Chevaliers et les évincent. Pourquoi les Amadis de Gaule se mettraient-ils en campagne pour faire la guerre à l'Islam, pour défendre les orphelins et les veuves, pour délivrer les princesses captives, pour purger le sol des coupeurs de route et brancher les barons pillards, puisque les soldats et les juges des Rois pourvoient à ce service public ? Les derniers chevaliers avaient ardemment lutté contre le musulmanisme. Les Monarchies catholiques supplantent la Milice sacrée sur les champs de bataille où les Maures remplacent les Sarrasins et tentent de leur survivre. Mais dès que les Rois, distraits par leurs affaires ou leurs plaisirs, refusent de combattre le Musulmanisme, les Papes reprennent aussitôt la direction de l'offensive contre le Croissant, c'est-à-dire contre le Paganisme et contre l'Antichristianisme. La Papauté n'admet pas de trêve. Si l'Europe, si le monde est libre, n'est-ce pas aux Pontifes romains que nous devons notre indépendance et notre dignité ? Cette œuvre d'affranchissement ne saurait, sans danger pour la liberté humaine, s'abolir ou même s'interrompre.

Du centre de l'Asie, les Turcs débordaient vers la mer. Avant de la franchir, ils préludaient à leurs conquêtes par le pillage de l'Archipel et par l'invasion des côtes orientales de la Méditerranée. La persévérante énergie dont les Papes avaient fait preuve dans leur lutte contre les Sarrasins, ils la déploient contre l'invasion turque. Si, au xv^e siècle, le schisme grec et, au xvi^e siècle, l'hérésie protestante n'avaient pas démembré la Chrétienté, les armées musulmanes se seraient heurtées à une Europe invincible. La rupture avec Rome, voilà le principal coefficient de nos désastres et des victoires turques. L'honneur de la Papauté fut, non seulement de ne jamais désespérer de notre délivrance, mais de prendre elle-même la direction des hostilités contre la puissance ottomane.

Au xiv^e siècle, le Pape Jean XXII, Français d'origine, fils d'un cordonnier de Cahors, occupe depuis près de vingt ans, en Avignon, la chaire de saint Pierre. Plus qu'octogénaire, il a déjà, mais en vain, prêché la guerre sainte. Le grand mouvement des Croisades achève de s'éteindre. Malgré la tiédeur des rois, Jean XXII réussit à établir une Ligue offensive et défensive entre les divers Etats chrétiens de la Méditerranée et fait armer toutes les galères de la Sainte Eglise pour déloger le Turc de l'Archipel. La victoire de la Propontide anéantit la flotte musulmane. Le vainqueur de la journée, le jeune Colonna, obtient du Pape la pourpre cardinalice et monte au Capitole pour y recevoir les honneurs qui furent décernés aux Scipions.

En 1344, nouvelle expédition maritime. Commandée par le Légat du Pape, Arro d'Ostie, la flotte chrétienne chasse de Smyrne la garnison turque. Presque à la même époque, les victoires de Bajazet et de Tamerlan ensanglantent et terrifient l'Europe.

Nous voici au début du xv^e siècle. Après avoir infructueusement essayé de faire le siège de Constantinople, le sultan Amurat II enlève Salonique, soumet la Bosnie, la Morée, l'Albanie et consolide les conquêtes opérées par ses prédécesseurs entre l'Adriatique et le Danube. Mais, à ces deux limites, deux héros lui barrent la route : Scanderberg dans les montagnes de l'Epire, et Jean Hunyade dans les plaines de la Hongrie.

Pour soutenir les efforts des deux champions chrétiens, Eugène IV, non content de stimuler les princes et le peuple, fournit lui-même des troupes aux deux adversaires de l'Islam. Tout d'abord Amurat II est vigoureusement ramené, de déroute en déroute, jusque sur la route d'Andrinople. Mais, à Varna, les Génois, en haine des Vénitiens, enrôlés dans la Ligue pontificale, vendent à prix d'or la flotte chrétienne à l'ennemi. Cette trahison ouvre aux Turcs la route de Constantinople et prépare les conquêtes de Mahomet II (1).

La mort du Sultan Amurat II coïncide avec la disparition du Pape Eugène IV et de l'Empereur Paléologue, et fait apparaître simultanément, sur la scène politique, trois hommes nouveaux : Nicolas V à Rome, Constantin XII à Byzance et Mahomet II à Andrinople. A peine revêtu du latruncle des Césars, Constantin XII envoie à Rome des ambassadeurs pour solliciter l'aide du Pontife romain. Nicolas répond aussitôt que tout ce qu'il a d'influence et d'argent, de troupes et de galères, il le mettra de grand cœur au service des Chrétiens d'Orient. Cette parole est tenue. A l'appel du Pape, une flotte chrétienne, placée sous le commandement suprême du cardinal légat Jacobo Veniero, évêque de Raguse, appareille le 18 avril 1453. Cette force navale comprend les galères de Gênes et de Venise et du roi d'Aragon. A lui seul, le Pape Nicolas V en équipe vingt. Malheureusement, contre toutes les prévisions, plus d'un mois s'écoule avant que cette flotte pontificale double les Dardanelles. C'est le 30 mai seulement, le lendemain du jour de l'assaut, qu'elle touche à Négrepont. Les vents contraires l'ont paralysée. Quelque impuissante qu'elle fût désormais pour libérer Constantinople, elle ne continua pas moins sa route vers les Dardanelles. Ne court-elle pas la chance d'y recueillir les Grecs fugitifs, que le désastre a jetés sur le rivage ? Mais personne ne l'aperçoit, et les mois s'écoulent sans qu'elle donne signe de vie. Fut-elle surprise par les Turcs ou détruite par les tempêtes ? Nul ne le sait. Sur les instances du Pape, huit nouvelles galères de renfort partent de Venise et de Gênes. Nouvel échec : toute l'expédition

(1) Comme preuve de la trahison des Génois, le Père Guglielmetti cite des témoignages écrasants. (Voir son *Histoire de la Marine pontificale*, tome II, page 165. Voir aussi *Papes et Sultans*, du commandant Félix Julien, *passim*.)

demeura stérile. Après trois mois d'inutile croisière, les galères rentrent au port, sans avoir rencontré soit un ami, soit un ennemi.

V

La chute de Constantinople ôtait toute sécurité à l'Europe. La puissance ottomane mettait en péril les croyances et la vie même des nations occidentales.

« Un seul Dieu dans le ciel, un seul empereur sur la terre ! » tel est le dernier mot de Mahomet II. Devant les dissensions de l'Europe, qui pouvait arrêter cette invasion et cette propagande ? Un sentiment indicible de terreur perce dans les ouvrages que nous ont laissés les hommes les plus éminents de l'époque. Historiens, philosophes, mathématiciens, ingénieurs, tous annoncent le danger que court alors le monde chrétien. « Le plus menaçant problème politique de cette époque, dit Charles Pronus, dans la préface du *Traité d'architecture militaire* de Georges Martini, — fut de savoir à quelle tactique il fallait recourir pour nous débarrasser des Turcs. » C'est au milieu de ces angoisses morales et de ces sollicitudes guerrières qu'au grand étonnement de l'Europe, monte sur la cathèdre pontificale un vieillard de quatre-vingts ans, que personne ne considérait comme le successeur possible de Nicolas V. C'est un cardinal espagnol du temps d'Eugène IV, Alphonse Borgia, évêque de Valence. Le choix imprévu du Conclave lui confère la tiare. Alphonse Borgia est le seul membre du Sacré-Collège à n'être point ému de cet appel. Encore enfant, perdu dans ses montagnes, un thaumaturge destiné à devenir un grand saint lui avait fait entrevoir le trône pontifical. L'évêque de Valence garda toujours le souvenir de cet horoscope, et sans en désirer la réalisation, il se tint prêt à remplir les charges de la haute dignité promise. Alphonse Borgia s'attend si bien aux suffrages de ses collègues qu'au moment de la proclamation du scrutin — encore enfermé dans la Salle du Conclave, du haut de l'autel où il vient de recevoir le serment de tous les cardinaux prosternés à ses pieds, le nouveau Pontife prête, lui aussi, un serment, serment préparé, réfléchi, mûri de longue main, serment qu'il a écrit sur un parchemin, et qu'il porte sur son cœur.

Le voici :

« Moi, Calixte III, pape, au nom de la Très Sainte
« Trinité, au nom de la Vierge Marie, des saints Apôtres
« et de la Cour céleste, je fais le vœu, — dussé-je le sceller
« de mon sang, — je fais le vœu de consacrer tout ce que j'ai
« de puissance et de force à arracher Constantinople des
« mains de Mahomet !

« Je fais le vœu de secourir les Chrétiens captifs, de dé-
« fendre la foi, et de combattre sans merci l'impitoyable
« secte des ennemis du Christ.

« Que je perde ma main droite, si je t'oublie, Jérusalem !
« Que ma langue se dessèche dans ma bouche ! Je le jure
« devant Dieu et sur l'Évangile.

« Ainsi soit-il ! »

Tel est le serment que le Pontife, à peine élu, prononce devant le Sacré-Collège.

L'Europe entière est prise à témoin des desseins de Calixte III. Le successeur de Nicolas V veut affranchir la Grèce et l'Italie de la servitude turque. Il faut que l'infidèle cesse de polluer le territoire chrétien.

Le projet d'une expédition chrétienne en Orient devient l'idée fixe de Calixte III ; il en est pour ainsi dire obsédé. C'est l'unique objet de ses conversations, son but, son idéal. Pour le réaliser, nul sacrifice ne dépasse ses forces. Il y consacre la dîme du clergé, les trésors de l'Église et sa fortune privée ; il envoie fondre à la Monnaie l'argenterie de sa table, l'or de ses vases sacrés. Point de grâce même pour les fermoirs de ses missels et les agrafes de ses chapes. Tous les ornements pontificaux sont immolés. Tout concourt à la solde des troupes, à l'équipement des marins, à la construction et à l'armement des galères. En peu de mois, Calixte III réussit à faire descendre vers Ostie et vers Civita une première division navale composée de quarante-cinq navires que montent dix mille hommes. Autant de galères, achetées à Marseille et à Barcelone, forment une autre division qui mouille devant Avignon, sur le Rhône. Le Pape donne le commandement de la « Flotte de la Sainte-Eglise » à un prélat, Pierre d'Urrea, archevêque de Tarragone. Comme nos lecteurs le voient, les Souverains Pontifes ne balancent pas à mettre des Evêques à la tête des troupes qui doivent lutter contre l'Islam. Le glaive temporel est placé dans la même main

qui porte le glaive spirituel. Contre le mal, l'Eglise manie sans hésitation les deux Epées.

Convié à la croisade, le roi de Naples, Alphonse d'Aragon, réunit ses forces navales à la Flotte romaine. L'objectif apparent du prince est de prêter main forte à la Ligue pontificale. Mais, au fond, ce fourbe, traîtreusement d'accord avec Pierre d'Urréa, veut fondre sur Gênes et, de même que les Sarrasins et les Turcs, incendier le port et saccager la campagne. C'est ainsi, hélas ! que les choses se passent. En présence de cette félonie, une âme moins virile eût succombé. La flotte romaine, assaillie pendant la nuit par les brûlots d'Alphonse d'Aragon dit le Magnanime (!), ne sombre-t-elle pas au moment même où Mahomet II part de Constantinople pour conquérir la Hongrie et, de là, menacer l'Autriche et l'Allemagne ?

« Pas une voile amie — gémit le Pontife, outré d'indignation et de douleur — ne viendra donc se montrer devant
« Raguse, ou sur les côtes d'Illyrie, pour ranimer le courage
« des malheureux Hongrois, abandonnés de tous, réduits au
« désespoir. Quel triomphe pour Mahomet ! Mais aussi,
« quelle honte, quelle infamie pour toi, évêque Urrea, et
« pour toi aussi, Alphonse d'Aragon ! Vous pouviez être, en
« Orient, le salut des Chrétiens, et vous avez préféré
« tourner contre nous la flotte armée avec l'argent des
« fidèles. Anathème sur vous ! Vous êtes trois fois traîtres et
« parjures, traîtres à Dieu, à son Christ, à l'Eglise ! »

Pas plus que les prières, les anathèmes du Souverain Pontife ne désarment les malfaiteurs et les parjures. Resté seul, Calixte III n'abandonne ni ses desseins ni ses enfants. Une nouvelle flotte romaine sort des chantiers d'Ostie. Une bulle donne le commandement de cette force navale au Cardinal Légat Scarampa. Au mois d'avril 1456, le Cardinal Amiral appareille pour les mers du Levant, non sans signaler tout d'abord son départ à l'héroïque Jean Hunyade et au lieutenant du paladin catholique, le moine franciscain Jean Capistran, dont la parole ardente a soulevé quarante mille Teutons, spontanément accourus au service du champion de l'Eglise. Belgrade devient, sous les ordres de Jean Hunyade une forteresse inexpugnable, l'avant-poste de la Ligue chargé d'arrêter l'invasion ottomane. On sait quelle magnifique vic

toire remporta sur l'Islam l'armée confédérée. Pendant que le moine Jean Capistran se précipitait, avec l'élite de la garnison, sur les batteries ottomanes, Hunyade, avec trente mille hommes, s'emparait des pièces, les retournait contre les Turcs et poursuivait jusque dans les défilés de Sofia les débris de l'armée de Mahomet II en complète déroute. La chrétienté proclama Jean Hunyade et Capistran les « Sauveurs de l'Europe ». Mais une fin prématurée, due à de mortelles blessures, empêcha les deux vainqueurs de jouir de leur gloire. Seul, Calixte triompha de cette victoire de la Croix. N'avait-il pas concouru lui-même à ce triomphe par l'envoi de ses navires ? L'apparition de la flotte du Cardinal Scarampa dans les eaux du Bosphore exerça — de l'avis de tous les contemporains — une influence décisive sur la levée du siège.

VI

L'ardeur du Pape Calixte III pour la défense de l'Europe et la sauvegarde des principes chrétiens dans le monde ne s'éteignit pas avec lui. Jusqu'à la fin du xviii^e siècle, tous les Papes essayèrent d'arracher les rois, intoxiqués par la Réforme, à leur indifférence et à leur torpeur. Le successeur de Calixte III, Pie II, inaugure son Pontificat en conviant à Mantoue les Princes pour arrêter avec eux les bases d'une Ligue commune contre l'Antichristianisme. Pas un Etat ne manque au rendez-vous. Tous les ambassadeurs rivalisent de généreuses aspirations et d'éloquents promesses. A quel résultat aboutissent ces pompeux discours ? A une évasion générale. Seule, Venise consent à joindre ses galères à la flotte de Pie II. Une horde ottomane bloque alors Raguse. L'armée navale chrétienne se réunit dans le port d'Ancône où le Souverain Pontife occupe le château de Saint-Cyriaque qui domine la ville. Infirmes, déjà vieux et bien près de la tombe, Pie II s'est fait transporter au milieu de ses troupes. L'heure est solennelle. Debout sur la galère capitane, — le Souverain Pontife veut soutenir de sa présence l'ardeur des Dalmates, impatients de délivrer Raguse. L'énergie de Pie II gourmande l'inertie des princes. Les chefs des Etats entendront-ils ce suprême appel et ce dernier reproche ? Hélas ! pas un roi ne se fait entendre, et le pape, découragé par la lâcheté des monarques chrétiens, sort sans regret d'une vie

que désolèrent l'ingratitude et la félonie des pouvoirs publics.

Dans la nuit qui suivit l'entrée de la flotte vénitienne, conduite en grande pompe dans le port d'Ancône par le doge Christoforo, l'Eglise romaine perdait Pie II.

Les galères pontificales, montées par les cardinaux, allèrent recevoir les galères vénitiennes, à quatre milles au large, bannières au vent. Derrière les vitres d'une fenêtre qui donnait sur la mer, le Pape, agonisant, laissa tomber son regard éteint sur ces pompes belliqueuses; ce fut le dernier! Le doge Christoforo, qui venait de la part du Sénat lui porter les plus belles promesses, ne trouva qu'un cadavre!

Sixte IV s'appropriâ les desseins et continua la tradition des Papes guerriers. Sachant, par l'exemple de ses prédécesseurs, ce que valent les engagements des princes et les projets de Ligue universelle, Sixte traite en personne avec les deux Etats les plus intéressés à la lutte contre l'Islam, Naples et Venise. La nécessité d'une entente commune éclate à tous les regards; les conditions d'une action offensive soudaine se fixent dans un pacte immédiatement conclu. La charge de chef d'escadre échoit au Légat du Saint-Siège, au Cardinal Caraffa. Le général Mocenigo commande les troupes vénitiennes; le comte Requesens, celles du roi de Naples. Vingt-six galères de Rome, dix-sept de Naples, quarante-six de Venise, et de nombreux bâtiments à voiles ou à rames groupent seize mille soldats, cinq mille marins, cinq cent chevaux et sept cents pièces d'artillerie! La Chrétienté mobilise plus qu'une flotte ordinaire; c'est une vraie croisade navale qui déploie ses forces, sous la bannière de la Sainte Eglise. L'armée prend l'île de Chypre pour point de ralliement, Rhodes pour base d'opération, et s'élançe de cette rade pour fondre, à l'improviste, sur la ville de Satalie, au fond du golfe de Pamphylie.

Les troupes de débarquement livrent l'assaut à la première enceinte et lui font une brèche. Les chaînes qui ferment l'entrée du port cèdent sous le choc simultané de dix galères accouplées. Ces chaînes figurent encore aujourd'hui parmi les trophées militaires du Vatican.

Après la victoire de Satalie, la flotte ne reste point inactive. Elle brave non seulement l'escadre turque, mais encore les tempêtes de l'hiver. Par une sombre nuit de novembre 1472,

tout à coup, dans le golfe de Smyrne, débouche l'armée navale chrétienne. L'incendie, allumé par Timour au commencement de ce siècle, n'a pas complètement anéanti la patrie d'Homère. Smyrne est sortie de ses ruines, plus riche, plus prospère, mais aussi plus exposée, du côté de la rade, aux coups de l'ennemi. Nul secours ne peut lui être fourni par les Turcs : leur flotte est bloquée aux Dardanelles. Dès la première attaque, Smyrne succombe. Invoquant les ordres du Pape, Caraffa veut sauver la ville du pillage. Le plan du Cardinal est de confier la garde de Smyrne à une phalange de chevaliers, afin de faire du port une base d'opérations avancée contre les Turcs. Mais contre ce dessein se dresse l'hostilité des alliés. Ainsi qu'il arriva trop souvent, l'accord des Ligues victorieuses résiste moins aux succès qu'aux revers. La soif du butin grise les vainqueurs. Réfractaires à la conception du Cardinal Caraffa, les Vénitiens livrent au pillage et aux flammes la cité qui vient d'être délivrée du Turc et de la barbarie.

VII

Les dissensions et les jalousies des Princes chrétiens condamnent malheureusement les Papes à des avantages partiels. Pour expulser les Turcs de l'Europe, il aurait fallu que les rois de l'Europe abdiquassent leurs querelles, fissent taire leurs ambitions respectives et ne se préoccupassent que du bien général. La duplicité de Charles-Quint et la félonie de l'amiral Doria font échouer la Ligue laborieusement constituée par Paul III. Plus heureux, saint Pie V assure le triomphe de Lépante. Triomphe sans lendemain, hélas ! Dès qu'il s'agit de partager les dépouilles du Turc, les princes se divisent et retombent dans une inertie fatale aux Chrétiens d'Orient. Trompés dans leurs plus légitimes espérances, fatigués de lutter, des milliers de Slaves et d'Albanais abjurent l'Évangile et se rallient aux vainqueurs. C'est surtout le patriarcat féodal qui passe à l'ennemi. Seuls, les paysans et les humbles résistent au découragement et à l'apostasie.

Cent ans après Lépante, les Turcs reparaisent dans la Méditerranée avec une armée et une flotte immenses, pour s'emparer de Candie. Sur l'appel d'Innocent XI, six mille

volontaires français, l'élite des armées de Turenne et de Condé ! — conduits par le duc de Beaufort et par la Feuillade, vont se faire tuer pour la cause du Christ, sous les remparts de la Canée.

Quelques années plus tard, le 12 septembre 1683, le même Pape fait du vaillant roi de Pologne, Jean Sobieski, l'âme et le bras de la Ligue catholique et lui verse ses trésors. Grâce aux énergiques instances du Souverain Pontife, les soldats et les volontaires accourent ; il en vient d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Lorraine, de France. Avec ses légions, Sobieski chasse de Vienne les cent mille Turcs de Kara-Mustapha et préserve l'Europe de l'invasion et de la barbarie musulmane.

L'autorité pontificale intervient encore au XVIII^e siècle, en faveur du prince Eugène de Savoie, le vainqueur de Zenta et de Péterwardein. En 1730, lorsque le Turc attaque Corfou, la flottille de Clément XI aide les galères de Venise à repousser l'envahisseur et le chasse de l'Adriatique.

De même qu'au siège de Vienne, de nombreux Français, hâtons-nous de le dire, défendent, à Corfou, la politique pontificale. Nommons les princes de Dombes, de Pons et de Marsillac, le marquis d'Arincourt, le fils du maréchal de Villeroi, les comtes d'Estrade, de Charolais, etc. Confondu par cette intervention de l'aristocratie française dans une lutte contre « l'allié traditionnel » que la néfaste politique des Valois avait infligé à notre patrie, le grand vizir Kuperli ne put s'empêcher de gourmander notre ambassadeur, M. de la Haye : « Vous autres Français, lui dit-il, vous vous proclamez bien haut nos meilleurs amis, et nous vous rencontrons sur tous les champs de bataille, dans les rangs de nos adversaires. » Le reproche était fondé. Mais M. de la Haye n'était pas homme à courber la tête devant un païen. Se levant brusquement, il jeta, d'un geste de mépris, les capitulations qu'il tenait à la main sur le tapis. Le Roi de France n'avait pas d'observations à recevoir du Grand-Turc. Si une conception funeste avait rapproché la France de la Sublime Porte, cette alliance ne pouvait faire taire nos sentiments de filiale obéissance au Pape et d'instinctive aversion contre l'Islam...

VIII

Ainsi, depuis l'invasion musulmane jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la politique pontificale reste invariable. Avec l'Islam, avec le Contre-Christianisme, avec la Puissance qui devança la Révolution et que la Révolution continua, point de paix et point même d'amnistie ! Bien loin de conclure des traités avec l'Islam, Rome s'arme du glaive temporel pour le bannir du sol chrétien et même pour l'exterminer. Et comment en serait-il autrement ? Gonfalonier du Christianisme, le Pape enseigne aux Peuples, non seulement que les hommes de toute condition et de toute race font partie de la même famille, mais qu'ils doivent honorer et aimer, les uns dans les autres, leur noblesse commune : ne sont-ils pas les fils du même père, les enfants de Dieu ? Animé d'une égale sollicitude pour les individus comme pour les sociétés, le Pape réclame le respect du lien conjugal, préconise l'obligation du travail, recommande la tempérance, le mépris des biens de ce monde et promet aux observateurs des préceptes divins les félicités spirituelles de l'au-delà. A cette règle du devoir individuel et social, quelle morale oppose le Mahométisme ? Le Coran accorde au sectateur du Prophète la satisfaction de ses instincts et l'obéissance à ses passions. Plus de travail ! Au Musulman appartiennent de droit la personne et les biens de « l'infidèle », c'est-à-dire du Chrétien. Plus d'effort ! Le fatalisme l'exclut. Plus de mariage ! La polygamie le détruit ! Plus de famille ! L'épouse n'est pas une compagne, mais une esclave. Enfin plus de nation ! La lubricité travaille à l'anéantissement de l'espèce.

Immuable et parfait, le Musulman se considère comme le supérieur et le maître du Chrétien, du « giaour », tenu de subir, de gré ou de force, par l'apostasie ou par le glaive, la loi du Prophète.

L'Islam n'est donc pas une civilisation, mais une barbarie. De même que la Révolution française, — si bien qualifiée par le général La Moricière de « nouvel Islam », — le Mahométisme incarne ici-bas celui que l'Apôtre appelle Abbadon, « le Prince de l'Abîme », l'Ange de l'Extermination, le Créateur de Ruines. C'est pourquoi, dès le premier jour où la

Papauté trouve en face d'elle le Musulmanisme, non seulement elle incite les Princes chrétiens à le combattre, mais elle prend elle-même contre l'Islam une inlassable offensive. Pourquoi les Souverains Pontifes rompent-ils avec l'Empire Romain et transfèrent-ils aux Rois de France l'hégémonie politique et morale de l'Europe? C'est que les Francs apparaissent au Saint-Siège comme la nation la plus capable de se mesurer avec le Mahométisme et de le vaincre. La victoire de Poitiers justifie cette confiance. Les armes à la main, nos pères sauvent la civilisation chrétienne et l'Europe. Où la Papauté prêche-t-elle la première Croisade? Dans notre pays. Tandis que les Empereurs d'Allemagne n'ambitionnent que l'extension de leur suprématie, nos Princes, champions de l'intérêt général, soldats de l'Irréel, veulent, par-dessus tout, rédimier de la servitude les peuples captifs du Coran, des ténèbres et de la mort. Si saint Louis prend la Croix, c'est pour délivrer les chrétiens opprimés par l'Islam et par la Barbarie. En défendant, même les armes à la main, l'intérêt général contre les intérêts privés, les Souverains Pontifes défendent la cause de l'Idéal contre les brutales sollicitations de la chair, assurent la concorde des croyances et des cœurs contre la rivalité des convoitises et les cris de la Bête.

OSCAR HAVARD.





Bibliographie Antimaçonnique

I. — LUCIFER DÉMASQUÉ, par Jean Kotska. Chez Delhomme et Briquet, Lyon, sans date.

Cet ouvrage, qui parut en 1895, a pour auteur un franc-maçon converti, Jules Doinel, archiviste départemental du Loiret, qui avait accumulé sur sa tête les dignités dont dispose la Veuve : 33^e du Grand Orient en France, membre du Conseil de l'Ordre de ce Grand Orient, membre du Suprême Conseil du rite Martiniste, réorganisateur et Patriarche de l'Eglise gnostique. Très profondément mystique, Doinel se convertit vers 1894, et, attribuant cette conversion à la protection de saint Stanislas Kotska (novice de la Compagnie de Jésus), il prit le pseudonyme indiqué plus haut pour écrire *Lucifer démasqué*. Il devait, d'ailleurs, retomber temporairement dans son apostasie, avant sa conversion définitive et sa mort, qui fut celle d'un saint.

La connaissance de ces données générales est nécessaire avant d'entreprendre la lecture de *Lucifer démasqué*, livre étrange, où des renseignements exacts sur la question maçonnique voisinent avec des erreurs aujourd'hui démontrées et se mêlent à une mystique un peu malade, comme l'est souvent celle des nouveaux convertis. Le mérite principal du livre est son style, très poétique et très émotif. Doinel était, d'ailleurs, un écrivain de valeur.

Il y a peu de chose à retenir de l'avant-propos et du premier chapitre, qui consistent en considérations théologiques sur l'esprit du mal. Les cinq chapitres suivants sont consacrés au récit d'évocations spirites auxquelles Doinel a participé, à des souvenirs de visions gnostiques, d'allure démoniaque, dont il a été l'objet. La sincérité de l'auteur paraît évidente ; il ne nous appartient pas de rechercher quelle

peut être, dans ces souvenirs, la part de l'exactitude et quelle est celle de l'hallucination.

Le chapitre VII nous entretient de l'influence des Juifs dans la Franc-Maçonnerie. Il contient quelques lourdes erreurs. Doinel affirme notamment qu'avant la Révolution « la Franc-Maçonnerie française fermait ses loges aux Juifs », lesquels, « par contre, remplissaient les Loges allemandes, d'où sortit l'Illuminisme ». C'est le contraire qui est vrai. Les Loges allemandes étaient fermées aux Juifs, et l'Illuminisme n'en comptait pas dans son sein ; tandis qu'en France le rite Martiniste soumettait les Loges les plus importantes à l'influence juive. Doinel se trompe, d'ailleurs, de bonne foi, tout 33^e qu'il a été : nul n'est plus ignorant qu'un franc-maçon de l'histoire de sa secte.

Peu de chose encore à retenir des chapitres VIII, IX et X. Ce sont des récits de scènes occultistes, écrits avec une rare puissance d'émotion. Le chapitre XI fournit d'utiles renseignements sur l'organisation spirite en France, telle qu'elle existait aux environs de 1895. Le chapitre XII est des plus précieux : il contient à peu près tout ce que l'on sait du rite Martiniste moderne, un des plus mystérieux qui soient. Là, Doinel, qui a été membre du Conseil Suprême Martiniste, raconte ce qu'il a su en cette qualité ; toutes ses révélations ont été confirmées depuis ; elles produisirent alors un beau tapage dans l'entourage du Grand-Maître Papus, — de son vrai nom le D^r Gérard Encausse. Ces révélations sont complétées au chapitre XXV de la 2^e partie.

Le chapitre XIII contient tout le rituel et l'organisation de l'Eglise Gnostique, dont Doinel avait été le réorganisateur en 1892. Bien que l'Eglise Gnostique de France se soit, depuis lors, scindée en deux Eglises rivales (celle de Paris et celle de Lyon), ce chapitre n'a pas vieilli. Le chapitre XIV nous transporte chez une « lady X^{***} », dans laquelle il est aisé de reconnaître la duchesse de Pomar (aujourd'hui décédée), qui fut l'introductrice à Paris de la Société Théosophique de M^{me} Blavatsky. La première partie s'achève par une visite à une de ces chapelles satanistes comme il en a existé, et comme il en existe sans doute encore quelques-unes à Paris.

La deuxième partie est plus directement relative à la question maçonnique. Doinel s'y occupe : de la révision du rituel du Grand Orient en 1886, de la signification symbolique des grades d'apprenti, de compagnon, de maître, de rose-croix, de chevalier kaddosch. Il y a quelques réserves à faire sur le chapitre XXIII, où Doinel paraît s'être exagéré l'importance du rôle international joué par le célèbre F. . . Albert Pike, grand-maître du rite Ecossais en Amérique. Le chapitre XXIV reproduit le rituel des « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte », ordre de Chevalerie maçonnique fondé en 1778 par Claude de Saint-Martin, et reconstitué vers 1890 en Belgique, d'où il a essaimé en d'autres pays. Le chapitre XXVII nous

présente un autre ordre de Chevalerie (gnostique, celui-là) ; l'*Ordre de la Colombe du Paraclet*, fondé en 1893 et aujourd'hui disparu.

Le livre s'achève par des pages un peu trop crédules sur les pouvoirs surnaturels de M^{me} Blavatsky, la fondatrice de la Théosophie — qui ne fut qu'une mystificatrice —, et par la reproduction d'un document très rare sur le Référendum qui eut lieu dans les Loges françaises, en 1869, sur l'opportunité d'organiser un Convent général de la Franc-Maçonnerie Universelle pour protester contre le Concile oecuménique du Vatican.

En résumé, livre du plus haut intérêt, indispensable dans une Bibliothèque antimaçonnique, mais qui ne peut sans danger être employé comme ouvrage de propagande, en raison de certaines inexactitudes qu'il contient et du mysticisme un peu morbide dont il est pénétré.

II. — LA LOQUE NOIRE, par ***. Paris, sans date, chez Pierret, éditeur.

Ce livre est également l'œuvre de Doinel, dont le style et les préoccupations habituelles sont aisément reconnaissables. Il se compose de quatre parties : *le Complot des Kaddoschs*, *le Collier de la Reine*, *la Femme sans nom* et *la Tour Eiffel*.

Nous hésitons beaucoup à regarder comme authentique le document prétendument émané de Weishaupt qui est le centre du premier récit.

La deuxième partie est une bonne et claire histoire de l'« Affaire du Collier », dont le principal mérite est d'avoir été écrite avant beaucoup d'autres livres qui depuis ont épuisé ce sujet.

La *Femme sans nom* retrace les malheurs de la marquise de Douhaut, née de Lusignan, dépouillée de son état civil, supposée morte et enfermée à la Salpêtrière, à la veille de la Révolution, par une poignée de francs-maçons intéressés à se partager ses biens.

La quatrième partie raconte une cérémonie de consécration occultiste de la Tour Eiffel, à laquelle Doinel affirme avoir assisté.

Ouvrage, en somme, très inférieur au précédent.

III. — IDÉES MODERNES, DROIT INTERNATIONAL ET FRANC-MAÇONNERIE, par Ernest Nys. Bruxelles, 1908, chez Weissenbruch.

Cet in-octavo de 124 pages, écrit dans un esprit très net d'apologie maçonnique, n'en contient pas moins un grand nombre d'aveux précieux dont il importe de prendre note. L'auteur reconnaît notamment l'influence capitale exercée par l'institution maçonnique sur la propagation des principes d'athéisme et de cosmopolitisme.

L'ouvrage tout entier est une espèce d'histoire abrégée de la Franc-Maçonnerie, depuis les origines jusqu'à l'époque moderne. Un tel sujet, traité dans un cadre aussi restreint, suppose naturellement bien des lacunes. Tel qu'il est, cependant, ce livre mérite

d'être lu; en raison surtout de la franchise brutale avec laquelle il est écrit.

Il n'y a que des éloges à faire des deux premiers chapitres, qui retracent l'histoire des sociétés secrètes qui ont précédé la Franc-Maçonnerie et se sont fondues dans son sein. Toutes les indications données sur les Académies secrètes d'Italie et d'Allemagne, les Rose † Croix alchimistes du xvii^e siècle et la Maçonnerie primitive d'Angleterre sont exactes. Les erreurs ne commencent qu'au troisième chapitre, avec l'historique des premières Loges françaises. M. Ernest Nys n'a évidemment pas connaissance des récentes découvertes faites sur ce sujet par la critique historique française. Il erre également en ce qui concerne les Loges fondées sur le Continent par les francs-maçons Stuartistes, Loges dont il ne paraît avoir compris ni le rôle exact ni l'importance. Par contre, il signale très justement l'activité maçonnique de Montesquieu, lequel a eu une influence décisive sur la Maçonnerie française dans la première moitié du xviii^e siècle.

Le chapitre iv, qui traite des « persécutions » subies par la Franc-Maçonnerie, contient de lourdes bévues. C'est ainsi que le procès du F. . Jean Coustos, en Portugal, est indiqué comme ayant eu lieu en 1743, — alors qu'il survint quelque soixante ans plus tard. Plus loin, l'auteur affirmera, d'après le F. . Goblet d'Alviella, que les grades de compagnon et d'apprenti datent de 1717, — alors qu'on a la preuve qu'Elias Ashmole en rédigea le rituel cinquante ans auparavant. (Voir *l'Histoire de la Grande Loge d'Angleterre* du F. . Gould.)

Arrivé à la Révolution, M. Ernest Nys glisse sur les horreurs qui la caractérisèrent, mais il revendique carrément, au nom de la Franc-Maçonnerie, la responsabilité de cette grande commotion, et il signale la part dominante prise par les Loges à tous les événements principaux de la grande crise. L'action de la Franc-Maçonnerie au xix^e siècle est indiquée d'une manière non moins nette. L'ouvrage s'achève par un hymne aux idées modernes, filles de la Maçonnerie, et notamment au Pacifisme.

En résumé, livre à avoir en bibliothèque et qui rendra de réels services quand il s'agira d'embarrasser, par d'opportunes citations, un franc-maçon de l'espèce douceâtre et hypocrite.

IV. — BOSSUET, PORT-ROYAL ET LA FRANC-MAÇONNERIE, par le chanoine V. Davin, de l'Eglise de Versailles. Paris, Dentu, sans date.

Très intéressante brochure de 116 pages, à peu près introuvable. L'auteur ayant été autorisé par Pie IX, en 1870, à se faire communiquer les archives secrètes du Vatican, y a découvert un lot de lettres et de documents précieux provenant en majeure partie des papiers saisis chez le P. Quesnel, qui établissent l'existence, au xvii^e siècle,

d'une société secrète anticatholique et même antichrétienne, superposée au Jansénisme. La scélératesse que révèlent certains des documents en question est extraordinaire.

Un des conjurés était le propre neveu du grand Bossuet, le chanoine Bossuet, grand-vicaire de Meaux, qui fut chargé par son oncle de plusieurs missions importantes à Rome. Notre auteur, qui n'aime guère « l'aigle de Meaux », s'efforce de rendre l'oncle solidaire du neveu, mais il ne fournit de cette complicité aucune preuve décisive. C'est le côté faible de l'ouvrage, qui a, en outre, le défaut d'être écrit dans une langue pénible et sans plan arrêté.

Une seconde partie est consacrée à la Loge *Saint-Jean de la Candeur* à Paris, dont l'auteur posséda tous les papiers allant de l'année 1775 à l'année 1783. Cette Loge était une des plus aristocratiques de Paris, et ses procès-verbaux d'initiation sont un défilé interminable des plus grands noms de France mêlés à ceux de quelques futurs Terroristes. (On sait comment ces derniers surent employer l'argent et l'influence de leurs F. F. de la noblesse pour instaurer en France le régime de l'échafaud.)

V. — LA CRISE DE L'HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE (TAINÉ ET AULARD), par Augustin Cochin. Paris, Champion, 1909.

Ce petit livre est surtout une défense de l'ouvrage fondamental de Taine sur la Révolution, qui a été attaqué férocement par M. Aulard, le chef de l'école jacobine d'Histoire révolutionnaire. Mais il offre, en même temps, un intérêt au point de vue purement antimaçonnique.

L'auteur commence par démontrer que M. Aulard calomnie Taine, en l'accusant d'avoir cité des textes inexistants : M. Augustin Cochin a retrouvé sans peine les textes en question, et le scandale dénoncé par M. Aulard se réduit à quelques confusions de cotes d'archives et à quelques coquilles d'impression, comme il y en a dans tous les livres.

Complétant ensuite son auteur favori, M. Augustin Cochin aborde le problème que Taine n'a pas même effleuré : combien de préparation lente, d'organisation savante, a-t-il fallu pour aboutir à ce bouleversement démoniaque que fut la Révolution, — bouleversement où Taine ne voulut voir que de « l'anarchie spontanée » ?

Cela amène M. Augustin Cochin à parler du Grand Orient de France d'avant 1789, et des Sociétés de pensée qui en étaient les filiales. — Il le fait d'excellente manière : son petit livre en apprend plus, en quelques pages, sur la tyrannie occulte des Loges, ses ressorts cachés et la psychologie spéciale qu'elle a créée chez les révolutionnaires, que bien des gros ouvrages.

Chacun sait, d'ailleurs, que le Chartiste distingué qu'est M. Augustin Cochin est un des espoirs de l'École antimaçonnique française.

FLAVIEN BRENIER.



LES LIVRES

L'Eglise et le Travail (encyclique *Rerum novarum*), par Paul FEUILLETTE, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel (Sirey, 1913).

Enfin voilà un livre fait par un de nos amis, par un ligueur collaborateur de la *Revue Antimaçonnique*, d'après la doctrine sociale de Léon XIII. Ce pauvre Léon XIII ! Son enseignement a-t-il été assez dénaturé par ses prétendus admirateurs, les démocrates inorganisés et sillonnistes de tout acabit ! et ce faisant ils ont plus ou moins consciemment ridiculisé la Papauté ! Soyons reconnaissants à ceux qui s'efforcent de lui restituer sa véritable physionomie.

L'auteur commence par considérer la question sociale telle qu'elle est posée à la fin du XIX^e siècle, avec ses luttes si âpres, ses haines si violentes. A la base de ces maux, nous trouvons les faux dogmes de 89 ou, si l'on préfère, l'individualisme.

Contre ce mal fondamental, s'en est dressé un autre, le socialisme, justifié dans une certaine mesure par la façon de comprendre le libéralisme économique, « droit d'opprimer » pour les uns, et pour les autres droit de mourir de faim.

C'est entre ces deux doctrines extrêmes que la voix de Léon XIII, le pape des ouvriers, s'est fait entendre par l'encyclique *Rerum novarum* du 14 mai 1891, rappelant la doctrine chrétienne, dissipant les équivoques.

Justice et Charité : voilà, résumée en deux mots, l'encyclique de Léon XIII.

A l'école libérale, pour laquelle le travail humain est une marchandise, il oppose la vision de la dignité du chrétien. Le travail est l'acte même de l'humanité courbée devant la loi divine : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. De sorte que la question ouvrière est avant tout une question morale.

La dignité du travailleur ne consiste nullement dans les droits

électoraux ni dans ceux si imprécis octroyés par la Déclaration des « immortels principes ».

Le travail est une peine, mais une peine qui fait vivre. « Le patron, dit l'Encyclique, doit donner à chacun son juste salaire. »

Nous sommes loin de la lutte collectiviste qui n'empêche l'ouvrier d'être un esclave que pour en faire un ennemi. Aux uns le Christ ordonne la bonté, aux autres la patience. Pour les pauvres, le programme pourrait être : « Faites respecter par les riches votre dignité de pauvres et tout le reste vous sera donné par surcroît. »

Le premier droit de l'ouvrier que doit respecter la justice, c'est celui d'avoir une famille.

De l'oubli de cette vérité sont nées trois plaies sociales :

L'excès de durée de la journée de travail de l'homme ;

L'emploi industriel de la femme ;

L'abandon des enfants entre les mains de l'instituteur d'abord, du patron ensuite.

Avant que d'être ouvrier, l'homme est de par la loi naturelle et divine époux et père.

Quant à la femme, dit le cardinal Manning, à l'autel et devant Dieu elle « s'engage avec un homme à remplir, sa vie durant, ses devoirs d'épouse, de mère et de gouvernante. Lui est-il permis, même avec l'assentiment de son mari, de faire, en outre, à tant par semaine, avec un usinier un nouveau contrat aux termes duquel il lui deviendra impossible de les remplir » ?

Quant aux enfants, « avant même leur adolescence, ces enfants, de l'abandon et de la misère, sont allés, fuyant l'école, grossir le bataillon des travailleurs de l'usine, user leur jeunesse anémique et déjà révoltée dans un travail au-dessus de leur force, au-dessus de leur âge ».

N'a-t-on pas trop oublié que l'« homme n'a pas été créé pour la richesse mais la richesse pour l'homme » ?

Le second droit qui doit respecter la justice est le droit de propriété.

La loi de propriété est fondée sur la loi naturelle, et « sanctionnée par la révélation ».

La base, nous dit Léon XIII, en est le travail qui, complété par l'épargne, devient le salaire transformé.

La doctrine en a été formulée par saint Thomas d'Aquin. Elle se résume ainsi : « L'homme ayant le droit de vivre, sa propriété est sacrée, puisque, par elle seule, il a la possibilité d'exercer ce droit. Mais le droit correspondant appartient aux autres, et par cela même, celui qui possède plus qu'il n'est indispensable à sa substance propre leur doit — sous telle forme qu'il lui plaira — la jouissance de son superflu. »

Il en résulte que « la véritable charité n'est point celle qu'accorde l'aumône, mais celle qui permet au pauvre d'utiliser les forces qui

sont en lui, et d'arriver par son travail à conquérir le coin de terre sur lequel il pourra fonder un foyer et le voir s'épanouir ».

Ces principes établis, l'auteur aborde l'application de l'enseignement de Léon XIII au régime du travail.

L'ouvrier « doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité. Ses revendications même doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions ; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées. »

L'ouvrage étudie successivement le repos dominical, la limitation des heures de travail, le travail de la femme et de l'enfant, le salaire, les grèves, la défense et l'extension de la propriété.

Passant à la réalisation pratique des principes, l'auteur préconise l'association professionnelle chrétienne, l'intervention des pouvoirs publics pour protéger cette association jusqu'à ce qu'elle soit capable de vivre par elle-même, enfin la restauration des mœurs chrétiennes, véritable remède à toutes les misères.

Le livre se termine par un aperçu du développement du catholicisme social sous Léon XIII.

Souhaitons-lui un complément : celui de l'exposé des infiltrations maçonniques qui ne devaient pas tarder à se produire dans ce catholicisme social, et le faire dévier sur plus d'un point en travestissant la pensée du grand Pontife.

Notre rôle à nous, antimaçons, n'est pas tant d'enseigner la doctrine chrétienne que de monter la garde autour d'elle contre tous les ennemis sous leurs multiples déguisements.

Henry BRONGNIART.

Quatre ans à la cour de Saxe, par Guy BALIGNAC.

Ce livre donne des détails intéressants sur la vie intime des cours d'Allemagne et la lutte des petites patries contre la poussée victorieuse du pangermanisme.

Henry BRONGNIART.

La République Juive, par Ch. Fleury. En vente aux bureaux de la Ligue pour 1 fr. 75 au lieu de 3 fr. 50.

Le Gérant : Flavien BRENIER.
